



## SYNTHESE

# LA RESISTANCE FRANÇAISE A L'ÉCOLOGIE

## L'écologie peut-elle transformer positivement le modèle français ?

Publication définitive - Mai 2015  
Note n°8

La dimension écologique est vitale pour l'économie et la société françaises. Sa place dans notre pays comporte pourtant de nombreux paradoxes.

La société française est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, les projets à dimension écologique se multiplient dans les territoires sous forme d'initiatives citoyennes, de programmes des collectivités locales, d'innovation des entreprises, la mobilisation se développe autour de la COP21, conférence internationale de lutte contre le réchauffement climatique aux enjeux majeurs.

Mais simultanément, les résistances françaises à l'écologie sont importantes.

La conception de la nature reste marquée par le rôle donné au progrès technique. L'organisation du contrat social autour de l'Etat limite le rôle des territoires et de l'expérimentation. La formation des élites françaises et les critères des décisions publiques ne prennent en compte les préoccupations écologiques que de manière sectorielle ou secondaire. L'écologie est toujours perçue comme une contrainte et non une opportunité.

Ces caractéristiques du modèle français rendent d'autant plus sensibles les contradictions entre la transformation du modèle économique et social que porte l'écologie (notamment sur la croissance, l'énergie, la fiscalité, l'agriculture...) et les politiques publiques menées par les différents gouvernements. La faiblesse des corps intermédiaires, l'absence de culture du compromis politique, l'ambivalence française vis-à-vis des institutions européennes et plus largement de la mondialisation, les difficultés à constituer des majorités élargies dont témoignent les tensions entre les écologistes et les socialistes rendent plus difficile l'établissement d'une feuille de route ambitieuse et concrète des transitions nécessaires. Enfin les liens entre écologie, économie et entreprises s'ils sont davantage débattus et développés aujourd'hui, restent une question où les postures l'emportent, accusations de greenwashing d'un côté, d'irréalisme de l'autre.

Pour surmonter ces résistances, deux orientations principales sont proposées :

1. **Organiser une démocratie écologique concrète** (portage politique sur la durée du mandat, majorités politiques élargies, simplification et multiplication des modes de consultation et de décision citoyens dans les territoires, réflexions sur la représentativité des ONG et des entreprises en tirant les leçons du Grenelle et du débat national de la transition énergétique),
2. **Multiplier les outils permettant de donner aux initiatives écologiques l'ampleur qu'elles méritent pour construire un nouveau modèle** (élaboration d'outils de planification et de prospective écologique, encouragement aux expérimentations et aux innovations territoriales, formation professionnelle aux enjeux écologiques dans l'ensemble des filières et notamment celle des hauts fonctionnaires...) et faire le lien entre vision politique et réalisations économiques et sociales.

Cette note, en explorant les raisons de la résistance française à l'écologie, démontre la possibilité d'un écologisme à la française reposant sur les capacités d'innovation sociale et économique de notre pays et une définition concrète du rôle d'un Etat stratège souvent invoqué, et rarement incarné.



Cette note est issue des travaux d'un groupe de réflexion réuni dans le cadre de **La Fabrique Ecologique** entre décembre 2013 et décembre 2014.

## Signataires

- **Lucile Schmid**, *vice-présidente de La Fabrique Ecologique et présidente du groupe de travail*
- **Esther Bailleul**, *diplômée de l'Institut d'études politiques de Lille, co-rapporteuse*
- **Laurent Barbezieux**, *consultant, Arthur D. Little*
- **Hélène Bédon-Rouanet**, *responsable de la communication New Wind R&D*
- **Anne Chanon**, *consultante, Le sens commun*
- **Julie Cunat**, *attachée de groupe au CESE*
- **Clémence Guimont**, *doctorante à Sciences Po Lille, co-rapporteuse*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, seuls les signataires de la note sont engagés par son contenu. Leurs déclarations d'intérêts sont disponibles sur demande écrite adressée à l'association.

## Autres membres du groupe de travail

- **Vincent Lidsky**, *haut fonctionnaire au ministère de l'Economie et des Finances*
- **Albert Peirano**, *haut fonctionnaire au ministère de l'Economie et des Finances*

## Personnes rencontrées dans le cadre de ces travaux

- **Vincent Lidsky**, *haut fonctionnaire au ministère de l'Economie et des Finances*
- **Sylvain Angerand**, *responsable de campagne de l'ONG Les Amis de la Terre*
- **Jacques Archimbaud**, *vice-président de la Commission nationale du débat public, ancien directeur adjoint de cabinet de Cécile Duflot, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire*
- **Delphine Batho**, *députée PS et ancienne Ministre de l'Ecologie*
- **Jean-Louis Beffa**, *président d'honneur et administrateur de Saint-Gobain*
- **Nicolas Blanc**, *directeur de projets innovation et développement durable à la Caisse des Dépôts*
- **Patricia Blanc**, *directrice générale de la prévention des risques (DGPR) au MEDDE*
- **Allain Bougrain-Dubourg**, *président de la Ligue de Protection des Oiseaux*
- **François Bouvard**, *directeur associé senior du bureau français de McKinsey*
- **Daniel Boy**, *directeur de recherches au Centre de recherches politiques de Sciences –Po (CEVIPOF)*
- **Pascal Canfin**, *ancien Ministre délégué au développement*
- **Michel Colombier**, *directeur scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)*
- **Cyrille Cormier**, *chargé de campagne énergie et climat à Greenpeace France*
- **Thomas Coutrot**, *porte-parole d'ATTAC*
- **Mariette Darrigrand**, *sémiologue*
- **Damien Demailly**, *coordinateur du programme Nouvelle Prospérité à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)*
- **François de Rugy**, *co-président du groupe EELV à l'Assemblée nationale*
- **Jean-Luc Di Paola-Galloni**, *directeur du Développement Durable et des Affaires Publiques chez Valeo*
- **Pierre Ducret**, *président directeur général de CDC Climat*
- **Cécile Duflot**, *députée EELV et ancienne Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement*
- **Stéphane Frioux**, *historien des politiques environnementales, maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université Lumière Lyon 2*
- **Arnaud Gossement**, *avocat associé et fondateur du cabinet Gossement avocats*
- **Géraud Guibert**, *magistrat à la Cour des comptes, président de la Fabrique Ecologique*
- **Julien Hardelin**, *chef de secteur « politiques agricoles » OCDE*
- **Victor Harlé**, *élève en scolarité à l'Ecole nationale d'administration promotion Churchill*
- **Dominique Hoestlandt**, *ancien président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)*



- **Vanessa Jérôme**, chercheuse en sciences politiques (laboratoire TEPSIS), membre du conseil scientifique de la Fondation de l'Ecologie Politique
- **Chantal Jouanno**, sénatrice UDI, ancienne Ministre de l'Ecologie
- **Alice Jubeau**, conseillère du président en charge des relations institutionnelles et de l'action publique chez CertiNergy
- **Bernard Laponche**, physicien nucléaire, ancien membre du cabinet de Dominique Voynet
- **Catherine Larrère**, philosophe, présidente de la Fondation de l'Ecologie Politique
- **Stéphane Le Moing**, directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture
- **Jean Daniel Lévy**, directeur du département politique & opinions chez Harris Interactive
- **Yves Marignac**, directeur de WISE-Paris
- **Dominique Méda** professeur de sociologie à l'Université Paris Dauphine
- **Gérard Mestrallet**, PDG de GDF-Suez
- **Michèle Pappalardo**, magistrate à la Cour des Comptes, ancienne directrice générale de l'ADEME, ancienne Commissaire générale au Développement durable
- **Hélène Pelosse**, inspectrice générale des finances, ancienne directrice de cabinet adjointe de Jean-Louis Borloo Ministre de l'Ecologie et du Développement durable
- **Bernard Perret**, ingénieur et socio-économiste
- **Jean Pisani-Ferry** commissaire général à la stratégie et à la prospective
- **Jean-Vincent Placé**, président du groupe EELV au Sénat
- **Pascal Riché**, directeur adjoint de la rédaction de l'OBS
- **François Roche**, consultant Les Rois mages, journaliste
- **Maximilien Rouer**, directeur général délégué chez Greenflex
- **Guillaume Sainteny**, spécialiste des politiques environnementales, professeur à l'Ecole Polytechnique
- **Louis Schweitzer**, commissaire général à l'investissement
- **Hélène Valade**, directrice de la communication et du développement durable à Suez environnement
- **Sophie Verney-Caillat**, journaliste en charge des questions écologistes chez Rue 89
- **Isabelle Veyrat-Masson**, directrice de recherches au CNRS, directrice du laboratoire Communication et politique
- **Thierry Wahl** inspecteur général des finances, secrétaire général du débat national sur la transition énergétique (2012-2013)

## Relecture

Cette note a été discutée par le comité de lecture de La Fabrique Ecologique, composé de Camille Duday, Guillaume Duval, Géraud Guibert, Marc-Olivier Padis et Guillaume Sainteny. Lucile Schmid, membre du comité de lecture, n'a pas participé à cette réunion mais a été auditionnée ensuite, compte tenu de sa responsabilité de présidente du groupe de travail.

Elle a été relue et fait l'objet de suggestions et de conseils de la part des personnalités suivantes :

- **Edwin Zaccà**, professeur à l'Université libre de Bruxelles
- **Kalypso Nicolaidis** professeur au Center for European Studies (Oxford)

Elle a enfin été validée par le Conseil d'administration de La Fabrique Ecologique du 19 janvier 2015.

Le groupe de travail, par la voix de sa présidente, Lucile Schmid, tient à remercier Géraud Guibert, Jenny Joussemet et Amélie Colle.

\*

Conformément aux règles de La Fabrique Ecologique, la note a été ouverte aux commentaires jusqu'à la fin du mois de janvier 2014 sur le site de l'association ([www.lafabriqueecologique.fr](http://www.lafabriqueecologique.fr)) afin de recueillir l'avis et les propositions des internautes. Parmi les amendements et les contributions reçues, des suggestions de **M. Pierre Cellier**, **M. Dominique Bidou**, **M. Denis Bonnelle**, **Mme Françoise Bossoutrot**, **Mme Julie Cunat**, **M. Hugo Fontes**, **Mme Catherine Lapierre** et **Mme Natali Tostes** ont été retenues.

La version définitive, présentée ci-dessous, prend en compte en outre les remarques formulées lors de l'atelier co-écologique organisé le 9 février 2015 à l'Hôtel de Lassay, Paris.

La Fabrique Ecologique tient à remercier l'ensemble des contributeurs pour leurs remarques et commentaires avisés qui ont permis d'améliorer cette publication.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>  page 6</b>
<b>Partie 1 : Un modèle français en crise, peu perméable aux enjeux</b>	<b>  page 8</b>
A. Mythe et réalités du modèle	page 9
B. L'écologie, un problème ou une solution ?	page 11
C. L'influence de l'écologie limitée par l'absence d'une culture de coalition politique	page 14
<b>Partie 2 : L'écologie contre-modèle ou autre modèle français ?</b>	<b>  page 16</b>
A. Une culture française marquée par l'ambivalence vis-à-vis de la nature	page 17
B. Une écologie des luttes territoriales qui résonne avec des dynamiques européenne et internationale	page 19
C. La représentation politique de l'écologie ne se réduit pas à celle d'un parti	page 20
D. Entre prise et rejet, l'écologie s'enracine néanmoins dans l'organisation gouvernementale et administrative française	page 22
E. Des politiques environnementales au milieu du gué	page 24
<b>Partie 3 : Nouveau modèle français et écologie : nouveaux processus et nouvelles manières de faire</b>	<b>  page 26</b>
A. Partir des pratiques sociales pour organiser les liens entre l'écologie et le modèle français	page 27
B. Des initiatives qui demandent à être étendues et généralisées	page 30
C. Les entreprises, acteurs de la transition ?	page 33
D. Des orientations pour une démarche de transformation du système	page 36
<b>Conclusion</b>	<b>  page 37</b>
<b>Annexes</b>	<b>  page 38</b>
<b>Bibliographie indicative</b>	<b>  page 48</b>



« L'écologie suppose de définir  
les relations entre le monde où  
nous vivons (la planète) et  
l'humanité de manière à  
organiser durablement leur  
avenir commun. »

# Introduction

L'écologie est une exigence d'aujourd'hui et des prochaines décennies. Les enjeux sont majeurs en matière de climat, de prélèvement de ressources et de lutte contre les nuisances, avec d'importantes conséquences sanitaires, mais également de lutte contre les inégalités et de mise en œuvre des solidarités.

L'écologie peut-elle et doit-elle rénover le modèle français ? Cette question semble presque iconoclaste, elle est pourtant décisive pour notre économie et notre société.

En matière de diffusion de l'écologie dans la société et de réalisations liées à la transition énergétique, c'est plutôt le modèle allemand qui est souvent évoqué, avec en particulier, l'attachement romantique à la nature, le rôle des Länder, la force de l'innovation industrielle, la culture du compromis politique.

A l'inverse, le modèle français peut donner l'impression d'y être réfractaire. Le groupe de travail de La Fabrique Ecologique a ainsi choisi d'analyser les résistances spécifiques à la France vis-à-vis du projet écologique et les perspectives que pourraient offrir l'écologie à la nécessaire transformation de ce modèle.

Celui-ci a de nombreux atouts. Il vaut par ses acquis sociaux, sa tradition d'excellence dans de nombreux secteurs économiques, industriels et de recherche, sa vitalité démographique. Il a été mis en œuvre grâce à un Etat acteur essentiel du jeu social, des solidarités et de la redistribution, mais aussi aménageur et entrepreneur, avec une présence européenne et internationale reconnue. La centralisation a été un outil institutionnel et économique, elle a fondé une sociologie du pouvoir propre. Pourtant, les objectifs de ce modèle, sa viabilité financière et son efficacité dans une économie ouverte sont aujourd'hui en débat, notamment lorsqu'il s'agit d'imaginer un avenir partagé pour les nouvelles générations. Le rôle de l'Etat est particulièrement mis en question.

Dans ce contexte d'interrogations, l'écologie est d'abord perçue comme un facteur de complexité supplémentaire, et non comme une perspective ou une solution. C'est que la démarche écologique implique des changements profonds. Elle suppose de définir des relations entre le monde où nous vivons (la planète) et l'humanité de manière à organiser durablement leur avenir commun. Pour reprendre l'approche d'Amartya Sen, la réponse aux besoins humains fondamentaux et la préservation des libertés essentielles vont de pair avec la protection des biens communs et la réduction de notre empreinte écologique.

Cette approche conduit à revoir la hiérarchie entre les facteurs humains, économiques et financiers, en mettant l'accent sur les valeurs de coopération, d'harmonie et de durabilité. Le projet écologique emporte ainsi des conséquences sur l'ensemble de l'organisation économique et sociale, la conception des politiques publiques et leur mise en œuvre. Il structure la politique autour d'objectifs, d'espaces, et de processus différents des modalités actuelles d'exercice du pouvoir. Son calendrier n'est pas celui du mandat électif et il se déploie à des échelles infra et supra nationales. Faut-il rappeler que le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté à la frontière française ? Au sein de ce projet, les questions et les politiques relatives à l'environnement sont un élément important, mais ne sont pas les seules, même si le traitement qui leur est réservé est un curseur utile.

En France, le débat public sur la place de l'écologie s'organise autour de deux thèses. La première considère l'écologie comme un sujet subsidiaire et compliqué, surtout en temps de crise économique et de contraintes sur les finances. La priorité est d'adapter le modèle français dans l'Europe, de donner la priorité à la réduction du déficit, de retrouver les voies de la croissance pour relancer l'emploi, en misant sur l'innovation et une meilleure spécialisation internationale et en renvoyant la transition écologique à des temps meilleurs. La deuxième est de considérer la transition écologique comme un élément central pour repenser les politiques économiques et sociales. La solution serait alors de contourner un modèle français trop centralisé, en portant des réalisations partout où elles sont possibles, dans les territoires, l'innovation sociale, les engagements citoyens, certains secteurs économiques. Il s'agirait de miser sur la vitalité des initiatives, en laissant de côté des modes de fonctionnement au niveau national peu compatibles avec les processus de transition écologique, et trop difficiles à réformer.

Le groupe de travail a privilégié une troisième option. Son hypothèse est que l'écologie peut représenter une véritable opportunité pour revitaliser le modèle français, repenser les liens entre l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux, collectivités locales, entreprises, associations, citoyens. Penser l'extension et la



généralisation des initiatives territoriales et sociétales peut susciter des effets de levier importants. Cette évolution devrait être accompagnée d'une transformation des politiques publiques afin que le projet écologique prenne une dimension centrale dans les décisions, ce qu'il n'a pas aujourd'hui. L'écologie peut et doit être partie intégrante du projet français.



**Partie I**  
**UN MODELE**  
**FRANÇAIS EN CRISE,**  
**PEU PERMEABLE**  
**AUX ENJEUX**  
**ECOLOGIQUES**



## A. MYTHE ET REALITES DU MODELE

Qu'est-ce que le modèle français ? L'expression peut sembler abstraite, il n'est pas sûr que sa définition soit claire pour tous, notamment les jeunes générations. Elle renvoie à une histoire et à plusieurs débats dans les champs institutionnel, social et économique, sans qu'il soit d'ailleurs toujours aisé d'établir un lien entre eux.

De la Révolution française qui installe la République et place l'égalité au cœur du contrat social au Conseil national de la Résistance avec la création de la Sécurité sociale mais aussi à la nationalisation des banques, de l'énergie et des assurances, et au Plan Langevin-Wallon sur la réforme de l'enseignement et du système éducatif, le chemin d'élaboration du modèle français a été long. Il a conduit à ses caractéristiques actuelles : une intervention publique centralisée dans le domaine social et économique, l'insistance sur les valeurs d'égalité et de solidarité, un enseignement national, gratuit, laïque et obligatoire, et la volonté de jouer un rôle sur la scène européenne et internationale.

### *Définition du modèle*

La définition du modèle français englobe ainsi un ensemble d'éléments allant des institutions politiques et administratives au fonctionnement des solidarités et de l'économie, en donnant une place importante à l'éducation. Il faut y inclure la sociologie particulière des grands corps techniques et administratifs de l'Etat. A cette sociologie sont liés des débats sur la gestion publique et privée, les choix d'innovation technologique et industrielle et les relations entre le monde politique, les grandes entreprises et les dirigeants du secteur public.

Dans ce modèle, l'expérimentation, la prise en compte des spécificités territoriales et culturelles, les acteurs privés (entreprises, associations...) ont un rôle limité, sans doute insuffisamment défini. Est-ce le social colbertisme qu'évoquait Michel Albert, c'est-à-dire un Etat providence assurant à l'ensemble des citoyens un niveau élevé de droits sociaux (retraite, assurances maladie et chômage, mais aussi éducation nationale) grâce aux produits de la fiscalité, tout en jouant un important rôle d'impulsion économique et de spécialisation industrielle ? Sans doute. Mais c'est aussi l'image d'un Etat jacobin qui, par le développement des prélèvements obligatoires, redistribue pour réduire les inégalités sociales conformément au fameux pacte républicain, et aménage le territoire pour là aussi promouvoir plus d'égalité.

Pour servir cet Etat, les grands corps administratifs et techniques ont joué un rôle essentiel. L'exemple du nucléaire civil en France après la Deuxième Guerre mondiale est parlant. Comme le rappelle Gabrielle Hecht<sup>1</sup>, le choix du nucléaire a aussi permis de positionner la France comme puissance technologique. Peu à peu la technique, la culture et la politique se sont imbriquées. Ce qui est aujourd'hui présenté comme un élément incontournable du modèle énergétique français est le résultat d'un choix politique porté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Les institutions de la V<sup>ème</sup> République dont le présidentielisme s'est encore accentué depuis l'instauration du quinquennat en 2001 ont conforté cette tradition de centralisation technocratique. La vie politique française tourne autour de l'élection présidentielle et le Parlement français peine à imprimer sa marque sur les orientations politiques, malgré un débat institutionnel récurrent.

### *Débats sur la réforme*

Le modèle français est aussi un mythe fondateur et rassembleur. L'invoquer permet de rester dans un registre symbolique et de renvoyer à plus tard ce qui fâche. Faire mieux coïncider les débats sur le modèle français, les réalités économiques et sociales et l'analyse des politiques menées est aujourd'hui indispensable pour éviter de rester bloqué sur des réformes impossibles.

C'est d'autant plus important que la nécessité d'adapter le modèle est évoquée depuis longtemps et alimente à la fois le sentiment sur les résistances au changement dans la société française, et les inquiétudes sur la dégradation des droits sociaux. En 1981 déjà, Pierre Rosanvallon publiait un essai sur la crise de l'Etat providence et sa triple dimension financière, de légitimité et d'efficacité des institutions publiques. Le rapport de Jean Pisani-Ferry « Quelle France dans 10 ans ? » publié en 2014, reprend certains de ces points, en notant

---

<sup>1</sup> Gabrielle Hecht « le rayonnement de la France. Energie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale. » La Découverte 2004.



que si le modèle social français a empêché le creusement des inégalités, il est aujourd'hui trop coûteux, peu lisible et insuffisamment efficace.

L'existence d'un modèle français reste cependant un élément important du contrat social dans notre pays. La majorité des enquêtes d'opinion montrent que les Français croient à l'existence de ce modèle et souhaitent son maintien. Cette perception est largement motivée par le souci de réduction des inégalités. Les Français sont cependant critiques sur son fonctionnement et conscients de ses limites en termes de résultats, notamment dans le domaine éducatif et sur la solidarité entre générations. Ils manifestent aussi de manière générale leur accord pour des réformes. Faut-il y voir l'envie d'un nouveau modèle français ?

Alors que l'effort social de la nation représente un tiers du PIB français et plus de 665 milliards d'euros et que les restrictions budgétaires se confirment, les questionnements ne cessent en effet de s'amplifier<sup>2</sup> : la place dans la mondialisation et l'Europe, l'équité entre générations, la viabilité financière, l'adaptation par rapport à la transformation des attentes sociales (travail, famille), l'efficacité lorsque le chômage toutes catégories confondues touche environ 5 millions et demi de personnes<sup>3</sup>. La bonne résistance de l'économie française à la crise de 2008-2009 est cependant due en partie à ce modèle social<sup>4</sup>. Alors que la zone européenne est entrée en stagnation, il existe ainsi des risques de réformer le modèle à contretemps, sans vision d'ensemble, et sans préserver les droits sociaux essentiels.

Les interrogations sur le modèle social français sont en partie liées à celles sur les choix économiques de notre pays, même si l'ouverture de l'économie française et son intégration européenne complexifient les enjeux. Les dépenses sociales relèvent de choix portés par l'Etat, les acteurs publics et les citoyens. Le fonctionnement de l'économie, s'il reste influencé par les politiques publiques, les négociations entre Etats et les comportements sociaux, se détermine aussi autour des marchés financiers, des décisions des entreprises et de l'internationalisation des échanges et des modes de régulation. La globalisation, l'accélération des flux et l'instauration à un niveau mondial des règles d'un libre marché non régulé influencent l'économie française.

La construction européenne confronte la France à des nécessités budgétaires et comptables. Le projet politique, économique et social passe après les objectifs de réduction des déficits publics. La modération de la dette monopolise l'agenda politique et médiatique au détriment de la consolidation d'un projet sociétal. Le mouvement de mondialisation et la construction libérale de la France alimentent l'impression d'une perte d'influence. Ce sentiment est partagé par un nombre croissant de citoyens, pour qui la France n'est plus en mesure d'agir sur l'économie de manière conforme aux valeurs fondatrices de son contrat social.

Peut-on alors encore parler de modèle économique français ? Le contrôle des acteurs publics sur l'activité économique n'est plus celui de la période de reconstruction des années 1950, ou du développement économique des trente glorieuses. Les nouvelles caractéristiques françaises ne peuvent être que partenariales entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs privés ; elles doivent se situer dans l'Europe et le monde.

*Entre production nationale, construction européenne et ouverture à la mondialisation, l'introuvable modèle économique français*

Les orientations politiques récentes montrent la difficulté en économie ouverte de la définition d'un projet économique propre qui mise sur les atouts français. Le bilan du quinquennat 2007-2012 montre la coexistence d'une forte dérégulation (bouclier fiscal, défiscalisation des heures supplémentaires), et des mesures de volontarisme industriel où l'intervention financière (plan de relance, Pacte automobile, rôle de l'Etat dans la fusion de GDF-Suez, soutien aux banques) n'a pas manqué. Depuis 2012, les politiques menées ont été marquées par la relance du « made in France » dans les territoires et à l'exportation, et la dénonciation des délocalisations, du dumping social, et des stratégies de Lakshmi Mittal à Florange, et dans le même temps par la diminution des charges sociales et la dérèglementation.

Les interrogations sur l'efficacité comparée de l'insertion des économies française et allemande, devenues rituelles, expriment le mieux les termes du débat sur le modèle économique français et son inscription dans un contexte européen. Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient chacun leur modèle allemand pendant la campagne présidentielle. La représentation du match tourne régulièrement à l'avantage de nos voisins.

<sup>2</sup> Le rapport sur la France à 10 ans du commissariat général à la stratégie et à la prospective a ainsi consacré un volet à l'avenir du modèle social en proposant plusieurs pistes d'évolution.

<sup>3</sup> INSEE le taux de chômage augmente au troisième trimestre 2014.

<sup>4</sup> Cf le dossier du magazine « The Economist » de mars 2009.



Cogestion, insertion dans les échanges mondiaux, rigueur dans la gestion des finances publiques, vitalité des territoires, transition énergétique, tout y passe, et tout semble positif. Le modèle allemand serait-il désormais le seul qui vaille en Europe ? Le journal Le Monde titrait ainsi à la veille du match de football de juillet 2014 entre la France et l'Allemagne pour le mondial « L'Allemagne écrase la France ...sur le terrain économique ».

Le projet économique s'attache à remettre la France dans une forme de normalité économique par rapport aux contraintes de l'appartenance à l'Europe, sans jamais, là encore, perdre de vue l'Allemagne. Il s'organise autour de mesures dont l'orientation est claire : permettre aux entreprises de bénéficier d'économies sur le coût du travail, de simplifications administratives en contreparties de créations d'emplois en faisant appel à la responsabilité mais sans obligations légales. La restauration de la compétitivité des entreprises passe par la baisse des coûts et des exonérations fiscales. Le rôle de l'Etat est essentiellement envisagé comme gestionnaire (réduction du déficit) ou « subventionneur » des entreprises.

Cette approche n'est pas sans limites. Sur un plan général, l'absence de critères concernant les exonérations crée des effets d'aubaine. Les grands groupes sont favorisés au détriment des PME pourtant déterminantes pour relancer les embauches. Les questions liées à l'insertion économique de la France dans le monde restent ouvertes.

Les options de politique économique successivement suivies par les gouvernements de droite et de gauche n'ont pas levé les contradictions entre la tradition d'intervention publique à la française, et les nouvelles contraintes imposées par la mondialisation. Oublier l'Etat pour mieux l'invoquer, puis créditer les grands groupes d'une vision nationale qu'il appartient au moins autant aux dirigeants politiques de dessiner, ne sont pas des solutions. Entre les nécessités de l'ouverture et la nostalgie du modèle, une troisième voie reste à trouver.

## B. DES COLLECTIVITES AUX STRATEGIES DE CONCILIATION

Les débats sur l'avenir du modèle français n'intègrent en général les préoccupations écologiques qu'à la marge. Pourtant le fait que la transition écologique comporte des mesures ayant des conséquences sociales et économiques structurelles est de plus en plus reconnu et trouve des réalisations concrètes, par exemple la rénovation thermique des logements, les modifications des modes de transports, ou le développement des énergies renouvelables. Sur le plan social, l'ADEME a évalué les créations d'emplois liées à la transition à 20 000 par an et 800 000 à l'horizon 2050. La réorientation des investissements d'avenir annoncée en 2013 a décidé que 50% des montants concernés seraient dédiés à la transition écologique avec une éco-conditionnalité. Le ministre du Redressement Productif de l'époque s'engageait sur les liens entre filières d'excellence et innovation écologique tout en prenant des positions en conflit avec celles de ces collègues de l'écologie, sur les gaz de schistes ou la promotion d'Areva.

Deux processus se déroulent en parallèle plus qu'en concordance : les réformes générales d'un côté, les réflexions sur la transition écologique de l'autre<sup>5</sup>. Sept ans après le Grenelle de l'environnement, les liens entre les enjeux écologiques et le cadre général de la politique économique des gouvernements sont toujours peu et mal posés. Les questions écologiques restent cantonnées à une présentation sectorielle et à un enjeu de second rang. Autant les performances économiques de l'Allemagne sont citées, autant ses engagements en matière de transition énergétique sont critiqués en opposant la réouverture de centrales thermiques à charbon<sup>6</sup> et l'énergie nucléaire, présentée comme « propre ». Plusieurs chaînons manquent pour donner toute leur portée aux interactions entre la transition écologique et la politique économique et sociale.

*Croissance, croissance verte, décroissance : les débats sont-ils les bons ?*

Le projet écologique remet fortement en cause la place de la croissance. Les recherches sur les nouveaux indicateurs de richesse, qui critiquent la notion de produit intérieur brut, n'ont cessé de prendre de l'ampleur.

<sup>5</sup> De manière significative le Ministre de l'Écologie Philippe Martin, ne faisait pas partie du comité de la réforme fiscale mis en place par Jean Marc Ayrault en 2013.

<sup>6</sup> 4 des 5 centrales thermiques à charbon les plus polluantes de l'Union européenne seraient situées en Allemagne.



Elles ont notamment donné lieu au rapport Fitoussi/Stiglitz en 2009<sup>7</sup>.

La croissance reste une notion essentielle pour penser la puissance d'une nation, la santé de son économie et le bien-être social, alors que le projet écologique repose sur une transformation des manières de produire et de consommer. Il propose de discriminer entre une croissance des activités et des organisations favorables à l'environnement et une décroissance de celles qui lui nuisent, et de substituer à l'organisation linéaire des filières de production-consommation une organisation circulaire optimisant l'usage des ressources. Il en va de la préservation de la planète et de la gestion de ressources naturelles dont nous devons admettre qu'elles sont limitées. Ce raisonnement ne peut cependant faire l'impasse sur une réalité : la transition écologique nécessite à court et moyen terme d'importants investissements de conversion économique et sociale, qui supposent une mobilisation de fonds publics et privés sans équivalent.

Peut-on l'imaginer dans la période de quasi-stagnation économique actuelle en Europe, alors que la réduction des déficits budgétaires est prioritaire ? Le retour de la croissance ne permettrait-il pas de dégager des marges de manœuvre financières pour mener à bien la transition ? La réponse n'a rien d'évident. Dans le cadre du débat sur la transition énergétique, le financement de la seule transition écologique a été chiffré par la ministre de l'Écologie à 10 milliards d'euros sur trois ans ; un montant faible comparé aux chiffres avancés par l'ADEME ou la Cour des comptes de 15 milliards d'euros par an. Compte tenu de l'importance des investissements, il faut sans doute raisonner à l'échelle européenne. L'approche du Green New Deal repose sur la mise en place de financements importants, via la BEI, pour porter la transition écologique. Le lien est ainsi fait explicitement entre une stratégie d'investissements européenne et la transformation du modèle de développement économique et social.

Significativement, la loi de transition énergétique en cours d'adoption, a été renommée « loi de transition énergétique pour la croissance verte ». Quel sens donner à cette expression ? Selon la définition officielle du ministère de l'écologie, « la croissance verte est un mode de développement économique respectueux de l'environnement, qui concerne les éco-activités (déchets, dépollution des sites, énergies renouvelables), mais aussi les secteurs traditionnels (transport, agriculture et bâtiment...). » Cette définition appelle de nouvelles questions : y aurait-il donc désormais une forme de sectorisation de la croissance, d'un côté la croissance verte, de l'autre la croissance « comme d'habitude » ? Et que se passe-t-il pour les acteurs économiques qui, dans les secteurs énoncés, ne respecteraient pas un mode de développement économique respectueux de l'environnement ? La croissance verte est-elle un objectif, une réalité, un sujet qui implique une mobilisation et des fonds particuliers ? Ou est-elle considérée comme une forme de résultante de la transition énergétique ? La croissance deviendrait-elle verte à cause de la transition ?

Et surtout que se passe-t-il pour la croissance « générale » ? Tant que son contenu ne sera pas questionné, le projet écologique risque de ne trouver qu'une place sectorielle. Le débat sur les indicateurs de développement retrouve ainsi toute sa raison d'être en mettant l'accent sur le contenu de la croissance, la réintégration des externalités positives et négatives, et la prise en compte des activités bénévoles.

Il existe donc aujourd'hui plusieurs débats autour de l'articulation entre croissance et projet écologique : les indicateurs, le contenu de la « croissance verte », les liens entre la « croissance verte » et la croissance, le modèle économique lié à la décroissance, l'articulation entre croissance et investissements de transition écologique<sup>8</sup>. Mais ces débats se déroulent à partir d'hypothèses souvent incompatibles. Si c'est la décroissance qui est considérée comme le modèle économique permettant de porter le projet écologique, comment réfléchir au contenu d'une croissance qui respecterait la sobriété ? Et comment prendre même en considération l'expression de croissance verte ?

### *Chômage, emplois verts, inégalités sociales et environnementales*

A court terme, le niveau du chômage, les difficultés propres à certaines filières industrielles, le débat sur le coût du travail sont autant de limites pour imaginer un lien entre l'écologie et la création d'emploi. Les emplois verts étaient pourtant une thématique présente au moment du Grenelle de l'environnement, et un des thèmes importants de la campagne d'Europe écologie en 2009.

<sup>7</sup> Voir également Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice « Les nouveaux indicateurs de richesse » collection Repères éditions La Découverte, Dominique Méda « la mystique de la croissance » Flammarion 2014

<sup>8</sup> La proposition de loi sur les nouveaux indicateurs de richesse présentée en 2015 par le groupe écologiste va dans le sens de la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques.



Avec la persistance d'un chômage élevé, l'enthousiasme a disparu. La transition écologique, la mise en place de nouvelles filières, les processus de conversion sociale nécessitent du temps, des moyens et de la détermination politique. Comment passer d'un mode de raisonnement macro-économique à une approche territoriale et d'entreprise? Sur la rénovation thermique des logements, la revue *Que Choisir* estime par exemple que c'est l'ensemble du réseau des acteurs impliqués (artisans et PME, services des collectivités locales, ADEME...) qui devrait devenir plus efficace et collaboratif, affronter une montée en puissance des demandes et simplifier les circuits pour les ménages. Les liens théoriques entre les comportements écologiques et les améliorations du pouvoir d'achat ne se traduisent pas directement dans le quotidien des citoyens. L'autocar coûte moins cher que le train, l'alimentation bio est encore réservée aux catégories les plus aisées. L'écologie reste trop souvent perçue comme un luxe, notamment parce que les externalités négatives des activités supportées par l'ensemble de la société ne sont pas économiquement prises en compte dans les prix des biens et services.

Sans doute ne souligne-t-on pas assez que nombre de gestes écologiques sont des gestes d'économie et ce sans investissement de départ. Eteindre la lumière, acheter des produits en petite quantité, réparer plutôt que jeter, utiliser les transports en commun plutôt que la voiture sont autant d'exemples qui soulignent l'importance des questions culturelles au-delà de la contrainte des revenus. L'exemple de l'alimentation est particulièrement probant. Selon le baromètre Agence bio-CSA 2014<sup>9</sup>, les personnes qui choisissent le bio modifient à 41% leurs habitudes d'achat et leur comportement alimentaire et culinaire. Cette modification porte essentiellement sur le développement des achats de produits de saison, la réduction des pertes et du gaspillage et une part plus importante accordée aux produits frais. Dans le même sens, l'étude NutriNet-Santé<sup>10</sup> montre que les consommateurs de produits bio ont un niveau de revenus comparable aux non consommateurs mais avec des choix alimentaires différents de la moyenne : plus de produits végétaux, moins de produits « tout prêt », moins de charcuterie, moins de lait, moins de boissons sucrées.

Les comportements écologiques sont accessibles à tous, mais ils remettent en cause les habitudes de la société de consommation, et les intérêts économiques qui y sont liés. En ce sens leur diffusion relève à la fois de l'éducation, d'une communication large qui illustre la simplicité de certains « éco-gestes » et les économies qui en résultent, et d'une prise de conscience politique sur les choix économiques qu'implique cette conception.

Aujourd'hui les liens positifs entre lutte contre les inégalités sociales, l'avenir du système social français et les propositions écologiques ne sont donc pas suffisamment éclaircis. Les contraintes liées à des modes de vie plus écologiques (pour les ménages moins aisés et les ruraux) sont connues : transports en commun/voiture individuelle, augmentation des impôts et du prix de l'énergie. En revanche, l'apport des analyses écologiques au traitement des questions sociales est mal analysé. La mesure des inégalités environnementales a ainsi montré des recoupements significatifs avec les inégalités sociales, mais ceci reste un débat de spécialistes. Le fait que la rénovation thermique des logements soit à la fois un facteur d'amélioration de l'efficacité énergétique et un élément de lutte contre la précarité sociale est trop peu connu, les liens entre santé publique et environnement sont encore insuffisamment pris en compte dans l'orientation des politiques de santé.

### *Peut-on construire une vision partagée d'un intérêt général écologique ?*

Enfin, les difficultés liées aux intérêts divergents des acteurs et à leur nombre ont été sous-estimées. Faire bouger un système où des secteurs économiques bénéficient de situations acquises implique du temps, des moyens et des négociations. Penser une stratégie qui aille de l'Europe aux villes et qui inclue les entreprises, le secteur public et les ménages est sans équivalent.

L'exemple de l'écotaxe votée à l'unanimité en 2007 par l'Assemblée nationale, reportée du temps du gouvernement Fillon, retardée par le gouvernement Ayrault après le mouvement des bonnets rouges, puis abandonnée par le gouvernement Valls<sup>11</sup> témoigne des complexités du processus. Dans un registre différent

<sup>9</sup> Depuis 2003 le baromètre consommation et perception des produits biologiques réalisé par l'Agence Bio avec l'appui du CSA propose chaque année de suivre et de mieux comprendre le comportement des Français face à ces produits.

<sup>10</sup> L'étude NutriNet-Santé est financée par le ministère des Affaires sociales, l'Inserm, l'INRA, l'université Paris 13. Elle a pour objectif de mieux cerner les déterminants des comportements alimentaires.

<sup>11</sup> Ségolène Royal ministre de l'écologie l'assimile à une mesure d'écologie punitive.



il faut se souvenir des déclarations d'Henri Proglio, alors PDG d'EDF, déclarant qu'un million d'emplois étaient menacés lorsque les Verts et les socialistes signaient un accord prévoyant la diminution de la part du nucléaire dans l'électricité française. Tant que la mise en œuvre du projet écologique ne s'accompagnera pas d'une vision partagée de l'intérêt général à long terme, en intégrant les gains et les pertes de chacun, l'écologie ne pourra pas occuper la place qui lui revient dans l'action gouvernementale<sup>12</sup>.

## C. L'INFLUENCE DE L'ÉCOLOGIE LIMITEE PAR L'ABSENCE D'UNE CULTURE DE COALITION POLITIQUE

Les préoccupations écologistes sont aujourd'hui représentées au sein des partis politiques républicains. Elles restent cependant minoritaires et ne donnent pas lieu à de véritables débats internes. A la droite de l'échiquier politique, cette situation rend difficile d'imaginer une coalition intégrant en tant que telles les principales préoccupations écologistes. La prise en compte de ces préoccupations a ainsi tendance à être variable, en fonction des échéances internationales, des évolutions de l'opinion publique ou de la situation économique.

Il pourrait en aller différemment à gauche du fait de l'existence d'un parti politique organisé : Europe Ecologie-Les Verts (EELV). Un accord programmatique et électoral entre les socialistes et EELV a d'ailleurs été signé en novembre 2011, suivi après l'élection présidentielle de 2012, de l'entrée d'écologistes au gouvernement et d'une présence dans des proportions inédites dans les institutions nationales avec deux groupes parlementaires. Trois ans après, l'alliance semble pourtant largement vidée de son contenu.

Après deux ans et demi de présence au gouvernement, les ministres EELV l'ont en effet quitté au printemps 2014 au moment de la nomination de Manuel Valls, alors même que les principales échéances de la majorité dans le domaine de l'écologie étaient programmées pour 2014/2015 (loi de transition écologique, sommet sur le climat de Paris).

En deux ans et demi, les Verts n'ont pas obtenu grand-chose : ni l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, ni la réduction de la part du nucléaire, ni surtout une vraie association aux affaires de l'Etat. De manière emblématique, le débat national sur la transition énergétique a débouché sur un désaccord entre les ONG et le patronat. Le départ des écologistes ne règle cependant rien. Leur présence au parlement n'est pas suffisamment forte pour peser sur les orientations gouvernementales de l'extérieur. Dedans ou dehors, aucune solution ne semble satisfaisante.

L'accord entre le Parti socialiste et Europe Ecologie-Les Verts aurait pu fournir la matière d'un contrat pour l'ensemble de la mandature et inaugurer une autre manière de faire fonctionner les institutions. Il comportait ainsi des engagements significatifs sur le plan institutionnel (proportionnelle), énergétique (arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim), ou européen.

Mais ce texte n'était accompagné d'aucune feuille de route budgétaire, ni d'un agenda politique, ou d'un mode d'emploi sur le fonctionnement d'une future majorité, rien qui ressemble à un contrat de coalition à l'allemande avec un suivi de mise en œuvre. L'application de l'accord dépendait de la bonne volonté des deux parties, de leur capacité à dégager des solutions consensuelles une fois arrivés au pouvoir, et surtout de tenir cette volonté le temps du mandat. Dès la campagne électorale, François Hollande autant qu'Eva Joly en avaient d'ailleurs relativisé la portée. L'entrée au gouvernement des ministres écologistes s'est faite sans consultation de leur parti, ni sur les personnes, ni sur leur portefeuille, ni sur le rôle qu'ils joueraient dans la majorité. Leur sortie s'est déroulée de la même manière. La majorité des parlementaires écologistes qui souhaitait qu'EELV reste au gouvernement n'a donc pas eu son mot à dire.

L'absence de culture de coalition politique, et plus largement parlementaire, explique largement ces péripéties. C'est l'une des principales limites lorsqu'il s'agit de mener des politiques cohérentes dans le temps sur les sujets environnementaux. Si l'on regarde l'évolution des relations entre les socialistes et les Verts par rapport à l'épisode de la gauche plurielle de 1997-2002 où Dominique Voynet était ministre de l'écologie et de l'aménagement du territoire, il n'y a pas eu de progression vers cette culture de coalition. L'acuité des débats autour des enjeux écologiques s'est même accrue. Le fait d'avoir confié l'écologie à des ministres

<sup>12</sup> Voir en annexe les analyses de Pascal Marchand sur la place des mots de l'écologie dans les discours de politique générale des Premiers ministres.



socialistes n'a pas eu les effets positifs qui pouvaient être anticipés dans un scénario où la crise économique et sociale était moins présente. En acceptant d'être responsables d'un secteur et non de porter la place de l'écologie dans le projet du gouvernement, les ministres Verts ont sans doute limité leur influence. Si le positionnement de Dominique Voynet, puis d'Yves Cochet dans le gouvernement de Lionel Jospin, n'avait pas toujours été simple, le bilan était moins conflictuel. Leur présence avait permis la fermeture de Super Phénix et associé les Verts à des mesures clairement identifiées à gauche (35 heures, emplois jeunes). Il est vrai qu'à l'époque, la cohabitation avait obligé à une gestion plus parlementaire de la majorité et que la présidentialisation de la V<sup>ème</sup> République n'avait pas encore été accentuée par l'adoption du quinquennat.

Les difficultés de ce deuxième épisode d'association des Verts à une majorité gouvernementale de gauche paraissent in fine tenir à deux éléments : une sous-estimation des contradictions particulièrement fortes en période de crise à résoudre entre certaines orientations de la politique gouvernementale et les préoccupations environnementales, et l'absence de concertation, et a fortiori de codécision entre partenaires politiques, alors que la présidentialisation de la V<sup>ème</sup> République apparaît de plus en plus inadaptée au monde contemporain.

L'institutionnalisation de l'écologie politique à l'échelon national ne va ainsi pas de soi. Les limites des expériences menées impliquent de mener une réflexion en amont de toute nouvelle participation des écologistes au pouvoir sur la manière de peser réellement sur les politiques nationales, sans exclure une réflexion sur les réformes institutionnelles indispensables.

Par quelles alliances et comment obtenir de vrais engagements programmatiques ? L'alliance entre les socialistes et les Verts est-elle la bonne solution ? Faut-il envisager des majorités plus larges à l'allemande ? Est-ce en entrant au gouvernement ou en ayant seulement un nombre significatif de parlementaires à des postes clé que l'on peut mieux peser ? Est-ce en détenant le ministère de l'écologie, en organisant un suivi régulier du contenu d'un accord programmatique, en étant associés aux arbitrages budgétaires importants de la mandature ? Est-ce en participant aux gouvernements ou en pratiquant une évaluation de ses décisions par le parlement ? Et dans ce cas, comment organiser la présence significative des écologistes si ce n'est par une dose correcte de proportionnelle ?

La bonne combinaison reste à inventer.

\*

Cette relative imperméabilité du modèle français aux enjeux écologiques a des raisons profondes qui sont à rechercher dans les processus de construction du modèle français et du projet écologique en France. Si l'écologie s'est progressivement installée dans le paysage institutionnel français, elle l'a fait par ses voies propres. On peut même avancer l'hypothèse d'une forme de modèle alternatif français autour des enjeux écologiques.



Partie 2  
L'ÉCOLOGIE  
CONTRE MODELE  
OU AUTRE MODELE  
FRANÇAIS ?

## A. UNE CULTURE FRANÇAISE MARQUÉE PAR L'AMBIVALENCE VIS-A-VIS DE LA NATURE

Sans être réductible à cette question, l'écologie pose la question du rapport à la nature. Y aurait-il une difficulté particulière à penser le projet écologique en France du fait du rôle et de la place de la nature dans notre histoire culturelle et politique ?

Dans la culture française, la relation à la nature est marquée par une certaine ambivalence ; la nature est un patrimoine, une ressource culturelle et une fierté nationale qui doit être protégée, mais elle a aussi vocation à être transformée. Le rapport à la nature est influencé par un héritage intellectuel qui, à partir de la révolution copernicienne et de l'amélioration de la connaissance rationnelle et scientifique du monde, dans la lignée de Descartes, a cessé de représenter la nature comme un ordre plus ou moins sacré. L'histoire française est par ailleurs marquée par l'importance de la ruralité qui, malgré la construction républicaine de l'Etat, restera très présente jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. La place donnée à la nature dans les enseignements a été significativement variable si l'on s'intéresse à l'histoire française de l'éducation; ainsi l'enseignement « naturaliste » en primaire et en secondaire a été progressivement abandonné au cours du XXe siècle. Ces enseignements permettaient aux enfants de connaître un ensemble d'espèces végétales et animales ainsi que leurs usages. La notion de service rendu par la nature était ancrée dès le plus jeune âge. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il est d'autant plus difficile de faire comprendre l'importance de la nature pour l'homme à des adultes qui n'ont eu quasiment aucun enseignement sur la nature.

On ne saurait confondre la nature et l'agriculture. Mais il faut rappeler que l'agriculture, et plus largement la terre ont joué un rôle central dans le mouvement des idées et l'histoire économique et sociale française. Ainsi au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'école des physiocrates conduite par François Quesnay, en insistant sur la capacité nourricière de la terre, donne à l'agriculture une place centrale dans l'équilibre économique et social, tout en développant un raisonnement général sur le travail, la redistribution et le rôle de l'administration.

Les Lumières portent ensuite la notion de progrès, issue d'une réflexion sur l'histoire et l'évolution des sociétés, ainsi que des prémisses de l'industrialisation. La technique est au centre de ce progrès mais aussi des rapports humains, du rapport entre l'individu et la société. Cette époque est marquée par la pensée de Rousseau qui, en opposant l'état de nature à l'état social, s'interroge sur les valeurs et les conditions de l'accomplissement et préfigure certains éléments du projet écologique. Lorsque l'auteur développe dans « Emile ou de l'éducation » sa théorie sur l'apprentissage des savoir-faire concrets et la préservation des qualités naturelles de l'enfant, il prend déjà position en faveur du respect de la diversité des points de vue et de l'expérimentation. Son analyse du contrat social relie déjà la pensée de la nature avec la complexité du projet démocratique. Ainsi, si les Lumières ont ancré le concept de progrès dans la culture française, les questionnements sur la nature et la place du bonheur dans un nouveau modèle démocratique étaient déjà présents.

Avec la Révolution française, la République et le contrat social qui s'y attache autour des valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté, on assiste à la mise en place des structures d'un Etat qui intervient à la fois dans le domaine économique social et de plus en plus dans l'éducation. Cette approche se déploie progressivement au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le siècle suivant est celui des Trente Glorieuses, des grandes guerres et des prouesses technologiques. La société française sera marquée par les échecs militaires dus notamment au retard pris en matière technique et à l'inverse, la protection offerte par l'arme nucléaire pendant la Guerre froide. C'est après la Seconde Guerre mondiale que l'Etat providence fait consensus et s'ancre durablement dans les mentalités des acteurs politiques et des citoyens. Le Conseil national de la Résistance propose notamment la création de la Sécurité sociale et la nationalisation de certaines entreprises. L'Etat providence, chargé d'assurer l'égalité et la solidarité entre les citoyens, s'institutionnalise. C'est aussi à cette époque que l'agriculture française va mener sa révolution avec l'intensification et la spécialisation de la production dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

Quelle est la place de la ruralité dans cette évolution ? L'attachement à la France est aussi celui à ses paysages et ses espaces ruraux. Ces traditions rurales n'ont été véritablement bouleversées qu'après la Seconde Guerre mondiale avec la construction européenne. Les chiffres de la population française donnent un aperçu de l'ampleur des mutations démographiques liées à l'exode rural en deux siècles et demi : 17 millions de paysans et 22 millions d'habitants de la ruralité pour 28 millions de Français en 1789, un million d'agriculteurs



et 15 millions de ruraux en 2010. Ce mouvement est aujourd'hui stoppé depuis quelques années, l'habitat se développe dans l'espace rural, particulièrement dans les communes périurbaines, malgré la baisse du nombre d'agriculteurs<sup>13</sup>.

Mais cette ruralité ne garantit pas la protection de la nature. Celle-ci va se construire dans son espace propre et à travers des structures associatives constituées dès le XIXe siècle<sup>14</sup>, comme la société zoologique d'acclimatation créée en 1854 par Geoffroy Saint Hilaire et reconnue d'utilité publique dès 1855, puis la Ligue de protection des oiseaux en 1912. Le premier congrès international de protection de la nature aura lieu à Paris en 1923. La Société zoologique d'acclimatation changera plusieurs fois de dénomination devenant société nationale d'acclimatation et de protection de la nature en 1946, participant à la création de la Fédération française des sociétés de protection de la nature et de l'environnement pour devenir France nature environnement en 1990. Sur les 25 dernières années, on a constaté une évolution sans précédent des métiers liés à la protection de la nature. De nouveaux domaines professionnels (génie écologique notamment) et de nouveaux métiers qui concernent autant l'écologie scientifique que son lien avec les activités et le développement des sociétés humaines (ingénieurs écologues, gestionnaires d'espaces naturels, experts naturalistes, responsable environnement/développement durable etc.)<sup>15</sup>. « Selon les premières estimations, le secteur de la biodiversité et des services écologiques mobiliserait 22 000 emplois aujourd'hui en France et 40 000 à l'horizon 2020. » Ces emplois créent un réseau et un vivier de personnes compétentes ayant une formation scientifique dans le domaine de l'écologie et pouvant être moteur d'innovation pour une transition vers un modèle écologique de notre société.

Ce bref rappel historique montre la coexistence de projets et de préoccupations différents et non une orientation unique dans le rapport entre la culture politique et sociale française et la nature. Celle-ci a été protégée tôt en France, la ruralité y a perduré plus tard que dans les autres pays européens, mais la construction du contrat social n'a pas pour autant explicité cette place dans l'espace et l'histoire politique de notre pays. Il n'est ainsi pas surprenant que, sur certains enjeux liés à l'aménagement du territoire, on assiste aujourd'hui à la confrontation d'intérêts et de logiques d'actions parfois violemment divergents entre les élus locaux et les aménageurs d'un côté, les associatifs et les écologistes de l'autre. Les affrontements autour du barrage de Sivens en sont un exemple extrême. Mais les confrontations varient selon les enjeux de chaque territoire. Ainsi, à Notre-Dame-des-Landes, les agriculteurs sont contre le projet d'aéroport.

Par comparaison, on estime généralement qu'en Allemagne le lien entre la protection de la nature et la construction des politiques publiques a été beaucoup plus continu au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, et a notamment marqué la politique d'aménagement du territoire<sup>16</sup>. Les ingénieurs forestiers allemands ont joué un rôle important dans la protection de la nature dès le XIXe siècle. L'exaltation romantique de la nature, instrumentalisée par le national-socialisme (lois de protection de la nature et des animaux de 1933 et 1935) s'est transformée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale en réflexion sur la définition et la mise en œuvre de politiques environnementales. On peut citer l'influence d'associations comme Schutzgemeinschaft Deutscher Wald qui soutient la gestion des forêts, la création de la journée de l'arbre etc<sup>17</sup>.

Les questions liées à la crise écologique ne sont pas absentes de la culture politique française ; leur portée sur la définition du contrat social républicain demande néanmoins à être précisée en termes de conséquences concrètes.

<sup>13</sup> « Quelle France rurale en 2020 ? » rapport de la Datar.

<sup>14</sup> En Allemagne, en Angleterre, la protection de la nature prend également son essor au XIXe siècle. C'est sans doute en Angleterre qu'elle prendra le plus d'essor. A la fin de ce siècle on y comptait des centaines d'associations de protection de la nature et de clubs de plein air.

<sup>15</sup> Sur ce sujet voir le rapport du comité de domaine biodiversité et services écologiques présidé par Sylvie Bernard (2011)

<sup>16</sup> « La protection de la nature en Allemagne-une nature allemande » Revue géographique de l'Est » numéro 47,2007 Tobias Chilla.

<sup>17</sup> « Le développement de la conscience environnementale et l'émergence de l'écologie politique dans l'espace public en France et en Allemagne 1960-1990 » thèse de Céline Caro 2009 (Sorbonne nouvelle Paris III).



## B. UNE ECOLOGIE DES LUTTES TERRITORIALES QUI RESONNE AVEC LES DYNAMIQUES EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

La montée en puissance de la question environnementale dans les années 1970 est venue des institutions internationales, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou des institutions onusiennes, et en France même, des nouvelles générations et de mobilisations territoriales.

Les thèmes de la croissance et des externalités environnementales sont discutés par le rapport Meadows « Halte à la croissance » paru en 1972, commandé par le Club de Rome, à une équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT). La première conférence mondiale sur l'environnement a lieu à Stockholm en 1972, et permet la création du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, situation des pays du Sud, le développement des compétences onusiennes a été continu, permettant la création du GIEC en 1988. Ces orientations seront réaffirmées au Sommet de Rio de 1992, avec l'adoption de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques et la reconnaissance des principes de précaution, de responsabilités communes mais différenciées et du droit au développement, au Sommet de la terre à Johannesburg en 2002, à la conférence mondiale pour la biodiversité de Nagoya (2010).

La question climatique a permis la création d'une communauté internationale des Etats autour de concepts et de positions structurées entre pays émergents (la Chine, compte tenu de son importance économique prenant peu à peu un rôle propre), l'Europe, les Etats-Unis et les Pays les Moins Avancés (PMA). Elle constitue un des champs où les institutions onusiennes ont été les plus actives. Les conférences sur le climat, dont la prochaine (COP21) aura lieu à Paris-Le Bourget en décembre 2015, sont directement issues de cette dynamique.

Les institutions européennes ont également manifesté tôt leur souci de construire une politique de défense de l'environnement à travers le droit et la définition de programmes sur la protection des ressources et des espaces naturels. Ne disposant pas à l'origine de compétences institutionnelles, la Communauté européenne adopte son premier programme d'action en matière d'environnement dès 1973, conjointement à l'ONU. La montée en puissance de l'Union européenne sur les questions environnementales tient notamment aux préoccupations exprimées par les Etats membres du Nord de l'Europe (Suède, Danemark) qui, pour adhérer au Marché intérieur, demanderont des garanties en termes de protection des consommateurs et de l'environnement. C'est une matière qui correspond parfaitement au processus du « spill over » (effet d'entraînement) sur lequel repose les dynamiques d'intégration.

La prise en compte de l'environnement est instituée dans l'Acte unique européen de 1986, puis dans le traité de Maastricht en 1992, faisant écho à la médiatisation de la détérioration de la couche d'ozone, des dérèglements climatiques, des marées noires ou aux droits des consommateurs plus complets. Le développement durable est ensuite posé comme un objectif de l'Union dans le Traité d'Amsterdam de 1997.

On estime à plus de 70% la part prise par les réglementations européennes dans le droit français de l'environnement. On peut citer la législation régulière sur les OGM depuis 1990, ou la directive cadre sur l'eau de 2000, la mise en place du réseau Natura 2000, l'introduction du système de contrôle REACH ou les actions de lutte contre le changement climatique.

L'Union européenne a élaboré des stratégies thématiques afin d'intervenir dans « des domaines où seul un ensemble de mesures coordonnées peut produire des résultats ». Elle a légiféré et agi aussi bien sur l'air, les déchets, la gestion des ressources naturelles, l'usage des pesticides, la préservation des sols, le milieu marin ou la notion de ville durable, et formule depuis 1998 le principe d'« intégration des préoccupations environnementales » dans les autres politiques.

Cette construction internationale et européenne emprunte des voies juridiques et de négociation, assez distinctes des interventions publiques traditionnelles en France. Mais les orientations défendues aux niveaux européen et international correspondent aux préoccupations de la société française elle-même qui manifeste sa sensibilité à l'environnement. Les mobilisations dans les territoires viennent en témoigner. A une construction juridique hors du cadre national se superpose une dynamique sociale et territoriale.

La dynamique des mouvements et des associations écologistes en France entrera en résonance avec ceux qui se déroulent dans le reste du monde, par exemple durant toute la décennie 1970 contre la construction des



centrales nucléaires au Bugey ou à Fessenheim, ou l'occupation du Larzac. Elle s'alimente de luttes similaires dans le reste du monde, aux Etats Unis, en Afrique, au Japon, en Inde. Une véritable effervescence militante se manifeste alors et porte une réflexion politique sur l'avenir de la terre et de l'humanité. Un vote écologiste apparaît, lié à l'après Mai 68 et alimenté par l'abaissement de la majorité électorale pour les générations de l'après-guerre. Cette époque sera marquée par la candidature de René Dumont à l'élection présidentielle de 1974, puis la création des Verts en 1984, 10 ans après.

Près de 80 ans séparent la naissance de la SFIO en 1905 de celle des Verts, 60 ans de celle du parti communiste ; à droite, la famille centriste était représentée dès la IV<sup>ème</sup> République comme le gaullisme. La création des Verts est intervenue alors que de grandes associations écologistes étaient déjà identifiées, puissantes et actives autour des objectifs de la protection de la nature et de la biodiversité, de la lutte contre le nucléaire, du rééquilibrage des relations Nord/Sud et de la transformation du modèle économique (WWF créée en 1961 par des chercheurs britanniques, France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement en 1968, Greenpeace née en 1971 autour de l'opposition au nucléaire, la section française des Amis de la terre fondée en 1971).

### C. LA REPRESENTATION POLITIQUE DE L'ÉCOLOGIE NE SE REDUIT PAS A CELLE D'UN PARTI

D'emblée, l'émergence de l'écologie politique en France s'est faite avec son histoire propre, avec une grande diversité d'acteurs, de positionnements, de lieux. Elle a emprunté des chemins différents de ceux de la politique traditionnelle. Le parti des Verts n'est pas un parti de masse (il totalise aujourd'hui environ 10 000 adhérents et 35 000 personnes avaient voté lors de la primaire opposant Eva Joly à Nicolas Hulot en 2011), ses moyens logistiques et financiers sont limités et il doit compter avec des ONG dont l'existence a précédé la sienne et dont les modes d'action sont marqués par une culture anglo-saxonne, agissant en France comme au niveau international. Ces ONG sont soucieuses de leur indépendance à l'égard d'Europe écologie-Les Verts, et ont elles-mêmes des stratégies propres vis-à-vis des pouvoirs publics.

Parce que l'écologie est au confluent de la politique, de la recherche, des questions de société, il existe différentes manières de la promouvoir et de la défendre : dans les institutions, la vie quotidienne, dans des expériences concrètes qui vont du local au global, dans la recherche, le débat public. Les engagements politiques s'y dissocient difficilement d'une réflexion sur l'exemplarité individuelle. On n'observe pas de corrélation systématique entre le niveau de conscience environnementale d'un pays et le niveau de développement de ses mouvements environnementaux, ou bien le succès électoral de son parti écologiste. Dans des pays où la conscience environnementale a été assez haute, et où l'environnement est souvent une question politique importante comme les Pays-Bas ou le Danemark, les partis écologistes sont peu puissants ; mais les préoccupations écologistes sont prises en compte par l'ensemble des partis politiques. Dans le même temps, dans d'autres pays où la conscience environnementale est moins développée comme en Belgique ou en France, les partis écologistes ont relativement bien percé. La conscience environnementale d'une population ne s'évalue donc pas mécaniquement au succès des organisations environnementales ou des partis écologistes dans l'opinion.

Est-ce pour ces raisons que les voix politiques de l'écologie restent plurielles ? Quel autre projet pourrait être incarné à la fois par Daniel Cohn-Bendit, qui s'est retiré de la politique en 2014 après avoir incarné l'écologie et l'engagement européen, initiateur d'Europe écologie qui avouait dans un moment de regret qu'il aurait dû se présenter aux primaires socialistes en 2011, Nicolas Hulot qui a tenté un temps d'être candidat à la présidentielle de 2007, puis candidat aux primaires écologistes de 2011, Cécile Duflot, ancienne ministre de la majorité de François Hollande, Chantal Jouanno, ancienne ministre de l'Environnement de Nicolas Sarkozy, Nathalie Kosciusko-Morizet, vice-présidente de l'UMP, ancienne ministre, initiatrice de la charte constitutionnelle de l'environnement, Corinne Lepage, femme politique et avocate, ou Jean-Luc Benhamias, ancien secrétaire national des Verts, passé par le Modem, ayant récemment créé son propre parti ?

La situation de l'écologie politique est ainsi différente de celle des autres familles politiques. Au sein de celles-ci, la diversité des points de vue existe mais dans le cadre d'un parti. En revanche, l'écologie politique apparaît en quelque sorte irréductible au cadre partisan.



La question des alliances électorales ajoute à cette complexité. Le mode de scrutin majoritaire en vigueur sous la V<sup>ème</sup> République, a conduit jusqu'à présent dans la grande majorité des cas les Verts à conclure des alliances de premier ou de second tour avec les socialistes. Il y a des contre-exemples, comme les élections européennes où les écologistes obtiennent régulièrement des scores significatifs en autonomie ; ce sont aussi les seules élections françaises qui se déroulent à la proportionnelle intégrale. La victoire des écologistes aux élections municipales de Grenoble en alliance avec des associations citoyennes et le Front de gauche, si elle reste aujourd'hui trop récente pour avoir donné lieu à des analyses significatives, offre à l'évidence des enseignements importants sur la manière dont pourraient se construire de futurs succès écologistes et sur le glissement progressif de la société française vers l'écologie. Car Grenoble est une sorte de cas d'école : une ville phare de la recherche scientifique française (notamment du CEA), un lieu où Hubert Dubedout avait promu la démocratie participative et une conception de la ville marquée par la concertation avec les habitants dès les années 1970. Et c'est enfin une ville universitaire, dans laquelle l'attention aux questions écologistes est de longue date reliée à la qualité de la vie.

Il reste que c'est l'alliance entre socialistes et écologistes qui permet en règle générale aux écologistes d'accéder aux responsabilités institutionnelles. Or, cette alliance ne va de soi ni pour les Verts, ni pour les socialistes, même si les Verts ont aujourd'hui un ratio d'élus par rapport au nombre de militants particulièrement élevé<sup>18</sup> dans les institutions locales, municipalités ou régions. Le débat reste très présent entre partenaires sur les orientations économiques, l'urbanisme, les transports notamment. Les Verts ont tout de même acquis une réelle légitimité institutionnelle locale. L'enracinement territorial est présent, la relative proximité avec les citoyens garde à cet accès aux responsabilités son caractère mixte, à mi-chemin entre l'engagement politique et les convictions citoyennes, expertises et compétences sont mobilisées. La présence des écologistes dans les collectivités locales leur a permis de démontrer leurs capacités de travail et de réalisations opérationnelles sur des sujets aussi importants que le logement, les transports, les questions de santé et environnement, la mise en œuvre de plans climat. On a même vu Marie Blandin devenir en 1992 présidente de la région Nord Pas-de-Calais. Ont-ils vraiment réussi à infléchir les politiques menées ? Il reste à mener une évaluation en profondeur sur ce point. Et nul ne peut répondre à certaines interrogations omniprésentes dans les débats internes des Verts lorsqu'il s'agit de tirer le bilan de cette présence institutionnelle: que ce serait-il passé si nous n'avions pas été partie prenante des institutions ? L'écologie n'aurait-elle pas été moins présente dans les réalisations ? Comment devenir un partenaire à parité de responsabilités et de pouvoir de décision ?

Au niveau national, ce sont en fait les mêmes interrogations qui existent même si elles prennent une acuité particulière. L'Etat, les administrations, les gouvernements sont encore perçus comme des lieux où l'écologie doit batailler, lutter contre des choix économiques contestables, et une culture de la décision où les enjeux environnementaux sont minimisés. De plus, les désaccords avec le partenaire socialiste existent sur des points centraux. La remise en cause de la croissance et du productivisme, la transition énergétique, la fiscalité écologique, la conversion des emplois, la réorientation des finances publiques vers des investissements de transition sont autant de questions qui ne sont pas considérées comme prioritaires ou restent conflictuelles dans le programme socialiste, et dont la mise en œuvre dans l'exercice des responsabilités institutionnelles nationales reste à construire.

Ces questionnements concernent d'ailleurs l'ensemble des partis politiques hors Europe écologie-Les Verts. Ils ont certes intégré l'écologie dans leurs programmes<sup>19</sup> mais sans changer leur doctrine. Et ce sont encore souvent des facteurs exogènes qui obligent les candidats aux élections à se positionner sur les sujets écologiques. Ainsi, l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011 a bousculé la campagne des primaires socialistes. Les différents candidats ont dû trancher la question du nucléaire et se positionner sur la transition énergétique.

Le décalage entre les programmes électoraux et leur application n'est pas propre à l'écologie. Mais dans ce cas-là, il tient à une sous-estimation plus ou moins consciente de l'ampleur des réformes du système qu'implique l'écologie, au-delà de valeurs relativement consensuelles.

---

<sup>18</sup>Cependant de nombreuses communes et une grande majorité de départements n'ont pas d'élus écologistes et les élections territoriales de 2015 s'annoncent difficiles.

<sup>19</sup> Jusqu'au Front national qui défend une écologie patriote dans le cadre du collectif « Nouvelle écologie ». Jean-Luc Mélenchon portait lui le concept de planification écologique dans la campagne présidentielle de 2012.



## D. ENTRE PRISE ET REJET, L'ÉCOLOGIE S'ENRACINE NEANMOINS DANS L'ORGANISATION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE FRANÇAISE

Le traitement de l'écologie dans le monde institutionnel et administratif reste tributaire d'une forme de péché originel. La préoccupation écologiste n'existait pas en 1945, date à laquelle les institutions françaises se sont structurées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La France a pourtant été l'un des premiers pays d'Europe à se doter d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement confié en 1971 à Robert Poujade<sup>20</sup> ministre délégué auprès du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, faisant suite à la création dès les années 1960 des agences de l'eau et des premiers parcs naturels régionaux. Cette création s'inscrit dans l'après mai 1968, alors que dès 1969, Jacques Chaban-Delmas et Jacques Delors théorisent le projet de Nouvelle société, où le dialogue social et le progressisme contractuel vont de pair avec une politique d'innovation industrielle volontariste. Elle manifeste une certaine prise de conscience politique de la sensibilité de la société française aux différents enjeux environnementaux. Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, Michel d'Ornano sera le titulaire d'un grand ministère de l'environnement et du cadre de vie qui illustre que dès cette époque, les liens entre les enjeux écologiques et la vie quotidienne des Français avaient été perçus et inscrits dans un périmètre institutionnel. Ainsi que l'écrit Edwin Zaccàï : « le domaine institutionnel prend à l'époque forme, via un recyclage des politiques publiques provenant d'autres ministères », qui sera suivi d'une phase de sédimentation jusqu'au début des années 1990. Dès cette période, les enjeux environnementaux apparaissent susceptibles de s'articuler à des champs différents : sciences, économie, énergie et innovation, vie quotidienne et comportements sociaux.

Tout en inscrivant l'écologie dans le champ ministériel, les gouvernements successifs ont fait depuis cette époque le choix continu d'une stratégie de croissance et d'une politique énergétique où le recours aux énergies fossiles et au nucléaire est central. L'existence dans un cadre institutionnel et administratif ne s'est pas accompagnée d'une remise en question de la vision politique et économique générale. Les deux chocs pétroliers, loin d'inciter à prendre en considération l'approche de la transition énergétique prônée par les écologistes, ont conforté la stratégie nucléaire qui garantissait une forme d'indépendance nationale. Ce sont les mêmes gouvernements qui construisent progressivement une administration de l'environnement en France et qui organisent une filière nucléaire. Celle-ci finira par produire 80% de l'électricité française dans les années 1990, et représentera, à travers ces champions nationaux EDF, Areva, GDF Suez, une certaine image des choix économiques, industriels et d'innovation de notre pays.

Qu'il s'agisse du paysage administratif, ou du projet gouvernemental, l'écologie est un strapontin qui parfois s'ouvre et s'élargit, parfois se referme. Cette absence de stabilité et de centralité de l'écologie est le reflet des difficultés de réformer les périmètres administratifs, et de changer la hiérarchie des responsabilités. Elle témoigne aussi des intermittences de la volonté politique et du décalage entre le discours et les actes.

La place de l'écologie dans la hiérarchie ministérielle est variable. Ce n'est pas un hasard si les personnalités qui occupent cette responsabilité ont des parcours plus atypiques ou sont souvent des femmes, même si cela n'interdit pas qu'ils (ou plutôt elles) puissent avoir un avenir politique national : Ségolène Royal a occupé le poste de ministre de l'écologie de 1993 à 1995 et l'occupe de nouveau aujourd'hui après avoir été candidate à la présidentielle. Jusqu'en 2007 ce ministère ne sera cependant jamais considéré comme une compétence de premier rang, comme le sont par exemple l'économie ou les affaires étrangères. C'était un ministère d'ouverture, d'élargissement du périmètre des questions politiques et/ou des personnalités.

De 1995 à 1997, Corinne Lepage, avocate venue de la société civile, a rempli cette responsabilité dans le gouvernement dirigé par Alain Juppé. Sous le second mandat de Jacques Chirac, Roselyne Bachelot, réputée pour son franc-parler, est reconduite plusieurs fois comme ministre de l'écologie. Lorsque Lionel Jospin est Premier ministre, il est apparu logique que Dominique Voynet, ancienne secrétaire nationale des Verts, occupe ce poste dans le cadre de la mise en œuvre de la gauche plurielle. Celle-ci arrivait cependant derrière Jean- Pierre Chevènement ou Jean-Claude Gaysot dans la hiérarchie ministérielle.

L'inscription en 2005, par la volonté de Jacques Chirac, alors président de la République, de la Charte de l'environnement dans la Constitution a permis de marquer une rupture symbolique. L'environnement figure désormais dans la constitution à égalité avec les droits de l'Homme et les droits économiques et sociaux, le principe de précaution est reconnu. Le fait que la grande majorité des députés socialistes ait choisi de ne pas

<sup>20</sup> Celui-ci racontera son expérience dans un livre au titre symbolique « le ministère de l'impossible » publié en 1975.



participer au vote, et que les communistes se soient abstenus lors du Congrès, illustre a contrario le chemin restant à parcourir.

La nomination d'Alain Juppé, ancien premier ministre, comme numéro deux du gouvernement de François Fillon l'espace de quelques semaines, puis son remplacement par Jean Louis Borloo et le lancement du Grenelle de l'environnement donnent une suite logique à cette inscription constitutionnelle. Elle marque une forme de décollage de l'écologie dans la hiérarchie ministérielle.

Mais cette promotion de l'écologie sera en partie remise en cause avec le changement de majorité en 2012. La situation est inédite car les ministres Europe écologie- Les Verts ne sont pas en charge du portefeuille de l'écologie.

L'écologie est devenue un sujet qui compte dans le périmètre gouvernemental, mais sa place hiérarchique reste fluctuante selon la personnalité qui l'occupe, le jeu des alliances et la composition des gouvernements. Le départ des Verts du gouvernement et l'arrivée de Ségolène Royal ont ainsi permis de réaliser une sorte de coup politique: remonter l'écologie dans la hiérarchie gouvernementale et démontrer que celle-ci n'est décidément pas le domaine réservé des Verts. Avec un paradoxe : alors que les Verts se situent à gauche et dans la majorité, la place protocolaire de l'écologie comme domaine de compétences est apparue plus instable depuis 2012 que du temps de l'ancienne majorité de droite.

Les évolutions administratives montrent quant à elles une montée en puissance relativement continue de l'écologie. Après la première étape de structuration du ministère de l'écologie des années 1970-1980, la création dans les années 1990 des directions régionales de l'environnement, et des agences périphériques dont la plus connue est l'ADEME, marqueront la véritable construction administrative des questions environnementales. Cette évolution peut s'appuyer sur l'impulsion européenne, avec une structuration de la politique environnementale communautaire autour notamment des principes de précaution et pollueur/payeur, et du respect des ressources naturelles et de la biodiversité.

Dans la seconde moitié des années 2000, le ministère de l'écologie prend une nouvelle ampleur. A la suite du Grenelle de l'environnement et pour remplir les engagements du Pacte écologique de Nicolas Hulot, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement fusionne les secteurs de l'écologie et de l'équipement. Après une mission de préfiguration de plusieurs mois, la mise en place de ce ministère en 2009 crée une entité administrative de près de 60 000 agents, avec une réorganisation des services déconcentrés, un budget de près de 20 milliards d'euros et une centaine d'établissements publics sous tutelle. Un commissariat général au développement durable est créé, service transversal chargé d'assurer la stratégie de développement durable de la France. Malgré un périmètre sensiblement réduit, il associe toujours aujourd'hui la double culture de l'écologie et des questions d'aménagement et d'énergie. Il rassemble près de 50 000 agents sur l'ensemble du territoire, avec un budget autour de 15 milliards d'euros, et la tutelle de plus d'une cinquantaine d'établissements publics. En 2010, de manière significative, le Conseil économique et social (CES) devient le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

La création d'un grand ministère de l'écologie a suscité des interrogations. En effet cette réorganisation administrative n'a pas supprimé les résistances culturelles d'un coup de baguette magique. Le poids de l'écologie dans la nouvelle structure sera-t-il suffisant pour créer d'autres dynamiques ? Les directions de l'ancien ministère de l'écologie ont fusionné pour créer la direction de l'eau et de la biodiversité, juxtaposition de l'ancienne direction de la nature et des paysages et d'une partie de la direction de l'eau, et la direction générale de la prévention des risques à partir de l'autre partie de la direction de l'eau et de la direction des risques. Cette dernière était réservée au corps des mines avec une certaine autonomie liée à la puissance de ce corps. L'autre direction est associée à l'ancienne direction générale urbanisme, logement, construction et s'est transformée en direction générale aménagement, logement, nature. Dans les services déconcentrés, la partie environnement reste encore en retrait, surtout dans une période qui donne la primauté au logement. Les services environnement des directions départementales des territoires ne sont pas toujours en situation favorable, d'autant plus que les critères d'arbitrage dans les préfetures donnent encore une place restreinte aux questions environnementales. Avec les autres services de l'Etat, les arbitrages sont également difficiles. Ainsi les agences de l'eau ont perdu une partie de leur budget dans le cadre de restrictions financières imposées par Bercy.

Hormis les aspects liés aux structures administratives, la sociologie joue. Entre les férus de protection de la nature et les ingénieurs de certains grands corps techniques, il y a toujours débat. Mais certains autres, comme



celui de l'Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts (ENGREF) ont porté de longue date les préoccupations écologiques. L'appartenance à un ministère de l'écologie dont la place s'est incontestablement accrue crée en outre un corpus de préoccupations commun et modifie progressivement le profil des carrières. Les grandes directions centrales de ce ministère traitent de missions aussi diverses que les transports, l'énergie et le climat, la prévention des risques, l'aménagement du logement, la protection de la nature ou l'aquaculture et la pêche.

Devant une telle diversité d'attributions, deux scénarios d'évolution sont possibles : soit la pérennisation d'un ministère où les cultures professionnelles resteront segmentées par cette diversité de compétences, et ce d'autant plus que les corps d'ingénieurs disposent traditionnellement de domaines réservés (aménagement du territoire, transports, énergie), soit la création d'une véritable culture commune de l'écologie où la protection de la nature et la prévention des risques interagissent réellement avec l'aménagement du territoire, des transports et de la politique énergétique.

Il existe aujourd'hui certains éléments encourageants en faveur de ce deuxième scénario, comme le fait que le ministère de l'écologie ait joué un rôle réel dans la prise en compte de la problématique santé et environnement par les pouvoirs publics via sa direction de la prévention des risques. D'autres le sont moins, comme l'abandon de l'écotaxe, alors que les transports représentent 26% des émissions de gaz à effet de serre, ou le flottement sur la question des autoroutes. C'est sans doute sur les questions d'aménagement du territoire et les grands projets d'infrastructures que l'on pourra juger dans les années à venir si les arbitrages intègrent davantage les préoccupations environnementales. Sur ce point, les restrictions en matière de finances publiques pourraient jouer favorablement.

Cette construction administrative a-t-elle permis de remplir les objectifs des politiques environnementales en termes de préservation des ressources naturelles, de qualité de vie et d'aménagement du territoire ?

## E. DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES AU MILIEU DU GUE

L'état de l'environnement en France et la mise en œuvre des politiques publiques qui s'y rattachent sont incontestablement un bon indicateur de la portée donnée aux préoccupations écologiques. Sur ce sujet, le dernier rapport sur l'environnement en France publié en décembre 2014 par le Commissariat général du développement durable (CGDD) est en demi-teinte. La pollution des eaux est préoccupante (pesticides dans 93% des cours d'eau), la biodiversité sous tension, la qualité de l'air laisse à désirer et les signes du réchauffement climatique sont perceptibles. La tendance à l'artificialisation des sols au détriment des terres agricoles ne se dément pas. Le modèle agricole évolue lentement, les exploitations en bio sont passées de 2% à 3,8% entre 2007 et 2012. La loi sur le nouveau modèle énergétique fixe des objectifs ambitieux, mais reste floue sur leur horizon. L'abandon de la taxe poids lourds laisse notre pays à la traîne de l'Europe en matière de fiscalité écologique.

La France reste trop souvent dans une politique d'affichage. Dire les choses c'est les avoir faites. Certains objectifs sont annoncés sans savoir comment les atteindre. Par exemple, la directive cadre sur l'eau fixe des objectifs de résultats en termes de qualité des masses d'eau. La France a annoncé qu'à l'échéance de 2015 les 2/3 des masses d'eau seraient en bon état. Mais le chemin pour y parvenir n'a pas encore été défini. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les captages d'eau potable prioritaires avaient été fixés à 500. Ce chiffre n'a pas été atteint ; pourtant cette année 500 nouveaux captages ont été rajoutés pour des raisons d'affichage politique.

La performance environnementale de la France au niveau européen est également contrastée. Notre pays reste en Europe l'un des moins émetteurs de gaz à effet de serre par habitant (en équivalent Mt-CO<sub>2</sub>, en 2012, 11,3 pour l'Allemagne, 9 pour le Royaume Uni et 7,5 pour la France). Ce bon résultat tient notamment à la place de l'énergie nucléaire faiblement émettrice. Cette situation explique aussi que la France peine aujourd'hui à développer les énergies renouvelables et n'a notamment pas atteint son objectif intermédiaire de développement en 2012 (10,7%). Mais, selon l'Agence Internationale de l'Energie, elle a réalisé de bons progrès sur l'efficacité énergétique.



Sur la qualité de l'air et l'évolution des transports, les évolutions ne sont pas satisfaisantes dans les grandes villes (Marseille, Paris, Nice, Lyon, Toulouse...) du fait de l'importance de la pollution aux particules fines, due notamment au diesel, alors que dans le Nord de l'Europe plusieurs grandes agglomérations comme Manchester ou Liverpool ont connu des améliorations notables en réduisant depuis des années la place des véhicules individuels. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a marqué le pas dans notre pays depuis deux ans alors qu'il était en bonne place en 2007. Le recul sur l'écotaxe est une décision lourde alors que les poids lourds représentent toujours 24% des émissions de GES en 2014. En matière de biodiversité, la situation française est relativement insatisfaisante, à l'image de celle de l'ensemble de l'Europe.

C'est sans doute dans le domaine agricole que les difficultés de la France à concilier le respect de l'environnement et les aides aux agriculteurs sont les plus sensibles. Les orientations de la nouvelle PAC pour 2014-2020 sont davantage favorables au respect de l'environnement (30% des aides directes liées au respect de pratiques agro-environnementales et financements substantiels pour le développement rural). Mais certaines propositions de la Commission européenne sur un conditionnement des aides à la restauration de la biodiversité ont été récusées par la France, entraînant la déception des associations de défense de l'environnement.

Si on complète ces éléments par la référence à certains classements internationaux comme celui de l'Environmental Performance Index (EPI), élaboré à l'université de Yale depuis 2006 et qui mesure l'efficacité des politiques environnementales, la France, après avoir été classée au 7<sup>e</sup> rang sur 163 pays en 2010, se retrouve 27<sup>e</sup> sur 133 en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par les politiques agricoles, la situation de la pêche, mais aussi la qualité de l'air ou la politique énergétique. En revanche, la France bénéficie toujours d'une excellente notation sur les relations santé et environnement ou sur la qualité du service public de l'eau.

Avec des résultats contrastés selon les secteurs, la France est un pays où la mise en œuvre de politiques publiques de protection de l'environnement peine à s'organiser autour d'un projet global, et des dynamiques d'amélioration structurelles. La crise économique a pu jouer un rôle de ralentisseur ; mais au-delà, c'est bien la question de l'articulation entre le projet écologique et les choix politiques qui est en question.



Partie 3

**NOUVEAU MODELE  
FRANÇAIS ET  
ECOLOGIE :  
NOUVEAUX  
PROCESSUS ET  
NOUVELLES  
MANIERES DE FAIRE**

Lorsqu'on évoque un nouveau modèle français, c'est trop souvent dans les mêmes termes que ceux de l'ancien : le rayonnement de la France à l'étranger, les contrats économiques signés lors des visites présidentielles, la place du commerce extérieur. Ne faudrait-il pas plutôt réfléchir à partir des valeurs qui fondent notre modèle, sur les moyens de garantir l'égalité et l'intérêt général tout en recensant les initiatives et les acteurs qui portent des perspectives de renouveau et de créativité ? Plutôt que la construction d'un nouveau modèle avec un arsenal législatif et institutionnel, mieux vaudrait donc analyser les processus qui créent des dynamiques collectives adaptées au monde où se situe la France.

Dans cette perspective, le recensement des initiatives autour du projet écologique est encourageant. Celles-ci demandent à être mises en réseau et organisées, mieux connues et évaluées. Mais elles traduisent déjà un souffle remarquable. Elles permettent aussi de relativiser les débats sans fin entre une écologie souhaitable, une écologie repoussante et punitive (le retour à la bougie, les khmers verts), ou à l'inverse la dénonciation du « greenwashing ». La montée en puissance des pratiques écologiques est parfois handicapée par ces débats « d'étiquettes ». Aujourd'hui l'urgence n'est-elle pas plutôt d'entrer de plain-pied dans la transition ?

## A. PARTIR DES PRATIQUES SOCIALES POUR ORGANISER LES LIENS ENTRE L'ÉCOLOGIE ET LE MODÈLE FRANÇAIS

L'adhésion de la société française aux valeurs environnementales est devenue large mais ne correspond pas encore à un projet collectif. La prise de conscience a été plus tardive qu'ailleurs. L'environnement n'est devenu affaire publique qu'avec l'apparition de l'écologie politique, dans les années 70. Mais, ce retard français semble largement comblé. Comparant la France au reste de l'Union européenne, Jean-Paul Bozonet<sup>21</sup> note ainsi qu'elle n'a rien à envier à ses voisins sur l'importance accordée à l'environnement et, plus largement, l'adhésion à une vision du monde de type écologiste<sup>22</sup>. Des décennies de mobilisation politique, de diffusion d'information grand public et d'éducation dans les écoles ont fini par produire leurs effets.

Cette préoccupation trouve une traduction concrète dans les pratiques quotidiennes. En vingt ans, les modes de vie sont devenus plus sobres. Que ce soit en termes d'éco-gestes, de transport, de chauffage, d'alimentation ou de consommation durable, de nouvelles évidences tendent à s'installer. Quant à la sphère micro-citoyenne (corps associatif plus ou moins informel), sa vitalité a explosé sur les vingt dernières années et ne faiblit pas. L'écologie de la vie quotidienne a diffusé bien au-delà de la sphère militante.

Lorsque l'écologie rime avec l'économie de coûts ou les emplois locaux, les citoyens sont prêts à changer leurs habitudes quotidiennes. L'enquête du CREDOC<sup>23</sup> indique que les Français sont maintenant plus de 80% à utiliser des sacs réutilisables pour faire leurs courses ; 66% choisissent de développer en premier lieu la consommation de produits de proximité, AMAP... L'écologie est ainsi en progression, tant dans les mentalités que dans les modes de vie.

Cependant, l'attention aux enjeux environnementaux reste encore cyclique<sup>24</sup>. La crise économique n'aide pas à passer des valeurs à un changement global des comportements. Elle peut même provoquer certaines exaspérations lorsqu'on a le sentiment que l'écologie ajoute des charges, des taxes et des contraintes. Sur la période récente, les sondages notent une décline de l'adhésion à de grands principes (de type « *l'état de la planète ça me concerne* ») ainsi qu'un recul de la préoccupation environnementale, derrière celle du chômage et de la pauvreté. L'environnement pâtit de son absence de liens compréhensibles avec des propositions concernant l'emploi et, plus encore, la précarité.

Par ailleurs, la plupart des analystes soulignent un fossé entre le quasi-consensus en termes de valeurs et l'engagement écologique concret des citoyens. J-P Bozonet parle d'ailleurs à ce sujet de "*consensus mou*". En termes de pratiques, la prédisposition des Français à changer s'arrête souvent lorsqu'il y a coût supplémentaire ou que la rentabilité de l'investissement n'est pas démontrée. Les petits gestes, d'accord

<sup>21</sup> Analysant les données françaises de l'étude européenne sur les valeurs des européens (<http://www.europeanvaluesstudy.eu/>). Cf article « *Environnement, nature, techniques* », in *La France à travers ses valeurs*, (dir. P. Bréchon, J.-F. Tchernia), Paris, Armand Colin, 2009, pp. 122-142.

<sup>22</sup> Mesurée par des items de type « *quand les hommes interfèrent avec la nature, cela produit souvent des conséquences désastreuses* », « *l'équilibre de la nature est suffisamment robuste pour compenser les impacts négatifs de l'industrialisation* », « *les hommes ont été créés pour maîtriser la nature* », « *si rien n'est fait pour changer, nous allons vivre des catastrophes écologiques majeures* ».

<sup>23</sup> « Sur le chemin de la sobriété énergétique, engager les Français au-delà des éco-gestes », MARESCA B., CREDOC, n°265, janvier 2014.

<sup>24</sup> Voir audition Guillaume Sainteny du 20 mai 2014.



(surtout s'ils permettent de faire des économies rapidement ou s'il y a un bénéfice santé à la clef), mais la transformation radicale de modèle et cadre de vie pas encore. De facto, les résultats produits collectivement sont insuffisants. La transformation des pratiques de vie reste encore limitée, et les avancées obtenues souvent fragiles. Elles reposent plus sur des modifications de comportements ou d'achats peu coûteux que sur des investissements de fond (rénovation thermique des habitations, par ex.).

L'écologie constitue potentiellement un vrai moteur d'action et de changement de comportements. Mais cela reste conditionné au fait qu'elle apporte des bénéfices personnels et qu'elle ne soit pas perçue comme sacrificielle, surtout en période de crise.

La société française est ainsi prête à une accélération de la transition écologique dans la mesure où le projet porté par cette transition lui apparaîtrait clairement et serait relayé à un niveau plus global. L'écologie des gestes quotidiens manifeste une sensibilité mais n'a pas en soi vocation à impulser une transformation d'envergure. Deux étapes essentielles sont devant nous : la consolidation de la conscience des enjeux écologiques et la transformation concrète des modes de vie.

Une meilleure compréhension des liens entre l'environnement et les problématiques sociales (inégalités environnementales notamment) serait utile pour sortir l'écologie de son carré « post-matérialiste », où elle apparaît comme un luxe que l'on peut se permettre en période d'abondance. En ce qui concerne la transformation concrète des pratiques de vie, de nombreux analystes insistent sur l'importance de l'effet « offre » pour faciliter la conversion écologiste des Français : meilleur accès, meilleur coût, plus grande fluidité, solution écologique par défaut, coups de pouces, etc. Il paraît tout aussi essentiel de souligner l'importance d'une écologie plus hédoniste, plus inclusive, plus « compréhensive », plus pédagogique également.

#### *Vocabulaires de l'écologie et traitement dans les médias*

Pour y parvenir, la structuration d'un discours écologique est une étape nécessaire. Cela concerne le vocabulaire, les raisonnements et les liens à établir entre les valeurs écologiques et les actes qu'elles impliquent. Les enjeux sont tout à la fois la compréhension de ce qu'est l'écologie, les objectifs de transformation économique et sociale qu'elle porte et les moyens d'y parvenir. C'est dans cette perspective que le groupe de travail a sollicité Pascal Marchand, codirecteur du Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS) de l'Université de Toulouse III, pour mener une analyse sur le corpus sémantique utilisé par le personnel politique sur les sujets écologiques et analyser la place qui lui est donnée comparativement à celles des questions économiques et sociales (voir ci-dessous).

#### **L'écologie dans le discours politique : une place encore incertaine**

Le groupe a sollicité Pascal Marchand qui a mené un travail statistique et informatique à partir du logiciel libre Iramuteq développé par Pierre Ratinaud. Le corpus analysé porte sur les débats à l'Assemblée nationale de 1998 à 2014 et les discours de politique générale des Premiers ministres de la Ve République (1959-2014). L'auteur a également étudié les interventions des candidats à l'élection présidentielle de 2007 lors des auditions du Pacte écologique de Nicolas Hulot. L'ensemble des conclusions figurent en annexe de la note.

L'analyse sémantique fait apparaître quatre manières de considérer l'écologie :

- La première est l'évitement. Apparues dans le cadre d'une interpellation contestataire, l'écologie est d'abord ignorée, et minimisée dans le discours politique ;
- Cependant dès le mandat d'Edith Cresson comme Premier ministre, les liens entre écologie et économie, à travers notamment l'innovation industrielle, sont reconnus. L'écologie se trouve prise dans un processus de globalisation où elle fait partie de processus économiques avec des contraintes qui s'imposent à elle en termes de compétitivité et de moyens financiers. Le vocabulaire utilisé (transition énergétique par exemple) est abstrait et n'est pas décliné de manière opérationnelle. L'écologie apparaît comme un projet lointain, voire une question qui relève d'abord des valeurs ;



- A mesure que les préoccupations écologistes prennent plus de place dans le débat public on observe un phénomène de réinterprétation. Avec la définition du « développement durable » et le succès de cette expression on assiste ainsi à une multiplication d'utilisation de l'adjectif durable dans le vocabulaire politique. Tout devient durable : croissance durable, emplois durables, ville durable, mobilités etc. Le durable envahit l'ensemble des catégories et des objets d'analyse sans pour autant avoir été défini préalablement ;
- Enfin quatrième catégorie, le vocabulaire écologique subit une véritable compartementalisation. Il semble, de manière contradictoire avec les processus de globalisation et de réinterprétation constatés, réservé à des domaines spécifiques comme l'environnement, l'énergie, mais ne parvient pas à s'imposer comme une grille de lecture transversale pour des questions comme l'emploi, la fiscalité ou les transports.

En 2014, ces postures restent toutes les quatre présentes dans les interventions analysées. C'est l'un des apports forts de cette analyse : la coexistence de processus d'évitement, de globalisation, de réinterprétation, de compartimentalisation, y compris au sein des mêmes discours lorsqu'il s'agit de questions écologiques. La place de l'écologie oscille, reste incertaine.

En conclusion, les analyses de Pascal Marchand mettent en évidence que le projet écologique a investi l'espace sémantique des valeurs mais reste encore cantonné à ces valeurs auxquelles on se réfère volontiers comme liberté, égalité, fraternité, droits de l'homme, sans qu'il apparaisse nécessaire de les accompagner d'un programme d'action. Elles témoignent également de dynamiques contradictoires entre sectorisation et globalisation de l'écologie. La sectorisation permet d'être plus précis lorsqu'il s'agit de décliner concrètement les mesures attachées au projet écologique. Mais elle entraîne aussi une sous-estimation des enjeux et des moyens qui devraient y être consacrés.

Aujourd'hui le vocabulaire de l'écologie n'est pas unifié. Il reste segmenté en fonction des sujets, des situations et des publics, marqué par sa complexité et son abstraction. Développement durable, empreinte écologique, croissance verte, écosystèmes, inégalités environnementales... Les mots s'accumulent sans répondre à une logique d'ensemble. Ces termes reposent pourtant sur des définitions précises pour qui veut les connaître. Ainsi le développement durable se base sur trois piliers : l'économie, le social, l'environnement. L'environnement traite les questions liées aux différentes composantes de ce qui entoure la personne humaine et principalement ce qui affecte son accès aux ressources. On retrouve par exemple les différentes sources d'énergie et leur exploitation, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion du climat et la gestion des ressources issues du vivant (nourriture, vêtement, maladie, médecine...). Enfin l'écologie correspond à l'étude des êtres vivants et des interactions qu'ils ont entre eux et avec leur milieu environnant. On a ainsi une sorte de schéma de type « poupées russes » où l'écologie fait partie de l'environnement qui fait partie du développement durable. En entreprise, dans les institutions notamment internationales, le terme de développement durable s'est imposé depuis le rapport Brundtland de 1987. Mais de manière significative, les discussions sur la traduction de l'expression anglaise « sustainable development », soit en développement durable, soit en développement soutenable perdurent. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises reste un mot mystérieux sauf pour les initiés. Entre les mots d'une écologie citoyenne et quotidienne (labels bios, associations pour une agriculture paysanne AMAP) et les termes savants d'anthropocène ou d'empreinte écologique, il existe un vrai décalage. L'expression d'inégalités écologiques est-elle synonyme de celles d'inégalités environnementales de plus en plus employée ? Et quels sont ses liens avec les inégalités sociales ? Parce qu'elle interagit avec les champs des sciences, de l'économie et des questions sociales et porte un projet global, l'écologie nécessite pour être comprise un vocabulaire riche et précis ; mais, elle implique aussi d'être mieux reliée avec les grilles d'explication classiques de la société et de ses dynamiques. Enfin, elle requiert un langage de l'action qui doit encore être largement inventé. Parler d'économie ou d'énergie verte ne suffit pas.

Selon les moments, et/ou la volonté d'apparaître plus ou moins déterminés, les responsables politiques font aujourd'hui varier leur langage et le curseur des expressions qu'ils emploient, ajoutant à la confusion ; la



transition énergétique et la transition écologique sont ainsi souvent utilisées indifféremment, l'écologie punitive apparaît lorsqu'il s'agit d'expliquer un renoncement ou une volte-face fiscale. Ce n'est pas un hasard si dans les médias, le traitement des questions écologiques est encore loin d'occuper la même place que celui de l'économie ou des questions sociales. Les sujets environnementaux, les questions énergétiques sont encore exposés de manière technique sans que les enjeux politiques ou de transformation économique soient toujours accessibles. En revanche les questions écologiques occupent de plus en plus de place dans les points de vue ou les controverses (on pense aux gaz de schiste) mais sous un angle qui reste souvent polémique. Comment donner à ces questions une place plus importante dans les médias généralistes, écrits comme audiovisuels, et présenter l'ensemble des angles que comportent les grands sujets de la transition écologique (économique, social, international, scientifique) ? Comment rendre accessibles à tous des débats dont la portée est majeure mais la complexité réelle ?

On observe d'ailleurs que les médias alternatifs, comme Reporterre, Terra Eco, Bastamag, l'Age de faire, We demain, Silence, le 1, qui mettent l'accent sur les initiatives citoyennes, écologiques, innovantes et qui décryptent les logiques de communication à l'œuvre dans le système économique et social actuel fidélisent de nombreux lecteurs.

Sans doute cette situation s'explique t-elle en partie par la question de l'appropriation par des non spécialistes, particulièrement les responsables politiques, d'un vocabulaire scientifique. L'écologie relève à l'origine des sciences, et elle est progressivement devenue un sujet de débat public. La confusion fréquente du grand public entre les écologues (scientifiques) et les écologistes (associatifs et politiques) s'explique ainsi. De même que la méfiance à l'égard des liens entre politique et écologie. Cette complexité est d'autant plus grande que des liens importants existent à l'évidence entre écologistes et écologues.

## B. DES INITIATIVES QUI DEMANDENT A ETRE ETENDUES ET GENERALISEES

A l'échelle des régions, des grandes villes et de nombreuses collectivités territoriales, en résonance avec ces initiatives, les politiques écologiques ont pris une ampleur qui leur donne une vraie consistance en termes d'aménagement urbain et font le lien entre politiques sociales et préoccupations environnementales. Cette écologie en actes indique la voie à suivre au niveau national.

Dans la société civile, les initiatives concernent aussi bien l'utilisation de l'épargne que l'agriculture urbaine, la consommation responsable ou l'habitat participatif, l'économie comme le social.

Sans dresser un inventaire exhaustif, on peut citer *Terre de liens* qui fait appel à l'épargne citoyenne pour acheter des fermes qui permettent à de nouveaux paysans de s'installer en agriculture bio, ou le mouvement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui regroupe aujourd'hui 50 000 adhérents. Dans la ville ouvrière de Saint-Étienne, par exemple, des associations de quartier et des paysans travaillent ensemble pour livrer des légumes de saison et des produits sains au plus près des quartiers, tout en créant des emplois. Ce projet « de la ferme au quartier » rencontre un succès grandissant.

Ces initiatives mêlent changement des modes de consommation et solidarité, réalisant le lien avec les préoccupations sociales qui fait encore défaut au niveau national. Ainsi sont apparus des cafés et baguettes « en attente », ou « suspendus ». Cela repose sur un principe simple: en plus de sa propre consommation, le client règle par avance un ou plusieurs cafés qui sont laissés « en attente » et bénéficieront à une personne en situation de précarité. Ces nouveaux gestes renouent avec les traditions de solidarité les plus élémentaires et présentent l'intérêt d'être immédiatement visibles et efficaces.

Le lien avec les pratiques démocratiques est également au cœur des démarches. Les adhérents des AMAP consacrent chaque année quelques week-ends au travail à la ferme et sont associés à certains choix de gestion. Dans les pratiques d'habitat participatif, le montage de l'opération immobilière se fait collectivement. Le projet immobilier comporte des espaces privés (les logements) et partagés (buanderie, salle de réunion ou des fêtes, chambre d'amis, etc.). Tous participent à la conception de l'immeuble et au choix des matériaux. La plupart mettent la main à la pâte lors de la phase de construction et assurent la gestion de la copropriété. En cas de revente d'un appartement, les nouveaux propriétaires doivent s'engager à partager le projet initial.



L'économie n'est pas en reste, comme le montre le foisonnement de nouvelles dénominations pour désigner des manières de concevoir, de fabriquer et d'échanger des biens et des services. L'économie coopérative, rattachée au secteur de l'économie sociale et solidaire, est bien installée dans le paysage français. Elle a généré 400 000 emplois nouveaux en 10 ans. On pense à la Nef qui, avec ses 33 000 sociétaires, représente 28 millions d'euros de capital et 400 millions d'encours d'épargne. Mais aussi au Crédit coopératif, à Biocoop, ou à Enercoop qui proposent plus que des biens et des services : des garanties sur la qualité de produits, les modes de production, le respect de l'être humain et de l'environnement.

On parle également aujourd'hui d'économie collaborative : ne plus vendre le produit mais son usage et un ensemble de services associés. A la différence des démarches de location traditionnelles, ce modèle prend en compte les enjeux du développement durable et la mise sur l'écoconception des produits. Signe des temps, de grandes enseignes comme Intermarché et Boulanger se sont lancées récemment sur ce créneau en proposant de louer des appareils électroménagers et électroniques.

La démarche de l'économie circulaire, qui propose de générer des profits en transformant les déchets en matière première, progresse. L'alimentation, le textile, l'emballage sont concernés. Les premières assises ont eu lieu en juin 2014. Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'entreprise *Roll-Gom*, souvent citée en exemple, est leader européen pour la fabrication de roues de manutention à partir de granulats de pneus recyclés. Mais on peut également penser au réseau d'entreprises *Le Relais*, qui s'inscrit dans une démarche d'économie solidaire. Il est devenu en quelques années un acteur de premier plan en France dans la collecte et la valorisation textile en lançant une gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment à partir de coton recyclé. Citons également « l'économie open source » qui facilite l'échange de savoirs, en ouvrant les connaissances, partageant les modes de fabrication et en agrégeant des communautés de contributeurs. Ainsi le projet *Brest Créative* publie les innovations sociales du territoire du pays de Brest et regroupe déjà plus d'une soixantaine d'initiatives.

En matière d'innovation industrielle, l'approche biomimétique<sup>25</sup> relie déjà l'économie à l'innovation et aux sciences de la nature dans de nombreux secteurs. Les rencontres et les études sur ce sujet se multiplient<sup>26</sup>. L'organisme international de standardisation ISO a d'ailleurs commencé à travailler à la définition de normes et standards adaptés à cette discipline. La ville de Senlis, dans l'Oise, devrait accueillir le premier centre de compétences européen sur le biomimétisme, centre qui devrait rassembler les industriels et les universitaires dès 2015 ; le fonds de dotation *Biomimethic* s'est donné pour mission de mobiliser les acteurs économiques et de stimuler l'innovation dans le domaine. Le Centre Francilien de l'Innovation, qui organise régulièrement des Ateliers sur ces thématiques, a déjà accompagné plusieurs entreprises : *Eurobios* (simulation de processus complexes), *Kinomé* (bureau d'études et de conseil autour de l'arbre) ou *Eel Energy* (production d'électricité à partir des courants marins).

Cette énumération montre une grande diversité d'initiatives, de secteurs, de positionnements. Les liens avec les préoccupations de solidarité et d'éthique sont présents mais variables. Certaines interrogations communes se dégagent autour de la durabilité, de la modification des processus de fabrication, d'échanges et de diffusion pour davantage d'économies, de convivialité et de partage. Aujourd'hui le débat se concentre sur le sujet des valeurs portées. La question des profits et de l'équilibre économique n'est pas toujours abordée explicitement, ce qui suscite certaines interrogations. Où placer justement la question des profits ? Ces initiatives sont-elles seulement les manifestations d'une modification des modes de création d'entreprises au niveau des territoires, leur capacité d'innovation est-elle réellement supérieure à celles des entreprises appartenant au modèle classique ? Annoncent-elles un mouvement d'ensemble ?

<sup>25</sup> Le biomimétisme est le transfert et l'application de matériau, de formes, de processus et de propriétés remarquables observées à différentes échelles du vivant vers des activités humaines (ex bionique, bioassistance, architecture biomimétique). On peut citer les leds inspirées des lucioles, les matériaux inspirés du vers à soie, les filtres solaires inspirés du corail, La production d'énergie inspirée de la photosynthèse, les immeubles inspirés des éponges...

<sup>26</sup> Le Commissariat général du développement durable (CGDD) a publié une « Etude sur la contribution du biomimétisme à la transition vers une économie verte en France », dans laquelle il présente les applications industrielles et plusieurs exemples d'approche biomimétiques en agriculture et organisé un colloque « Recherches bio-inspirées », qui a rassemblé 200 chercheurs, industriels et élus.



Les interactions entre les initiatives portées par la société et les politiques menées par les collectivités locales sont sensibles. Le Nord-Pas-de-Calais ou la ville de Bordeaux ont mené de grands chantiers écologiques urbains qui ont réussi. La Région Ile-de-France a affiché dès 2004 l'ambition d'être une « éco-région ». Partout dans les collectivités territoriales, les préoccupations écologiques ont progressé ; elles sont présentes dans les enjeux d'urbanisme, la politique énergétique, les transports, l'action associative, la préservation de la nature et de la biodiversité, la lutte contre les inégalités,...

Les différentes politiques menées par la municipalité de Bordeaux sont ainsi organisées autour d'un projet cohérent. Entre 1995 et 2008, la ville a été métamorphosée par le tramway, la réurbanisation de la rive droite et l'aménagement des quais. En 2008, Bordeaux a lancé son agenda 21 et son Plan Climat énergie territorial. Puis deux chantiers d'écoquartiers ont été menés. Ils sont reliés au tramway, alliant les ambitions de mixité sociale et l'efficacité énergétique.

La Région Nord-Pas-de-Calais a mené de nombreux projets novateurs et ambitieux pour la transition écologique. Le plan 100 000 logements est un projet phare pour la rénovation thermique des logements. Il établit que le financement des travaux s'effectue par les économies d'énergie à réaliser sans que les ménages aient à faire d'apport personnel au départ. Le montage juridique et financier est complexe parce qu'inédit (monopole bancaire, assurances, dotation en capital de l'opérateur régional, statut...) mais il est d'autant plus intéressant qu'il oblige à une coopération de l'ensemble des acteurs institutionnels et privés.

Ce projet a permis d'inventer une méthode de travail qui repose sur la transversalité et la diversité des acteurs. La définition d'objectifs partagés et d'un mode d'emploi commun entre les responsables politiques et la Chambre de Commerce et d'industrie a été déterminante. La « troisième révolution industrielle » implique les entreprises avec de nouvelles créations et la relocalisation d'industries avec un schéma d'économie circulaire.

En Ile de France, la région a joué, via le syndicat des transports d'Ile de France (STIF), un rôle important dans le développement du tramway et le prolongement de plusieurs lignes de métro. Elle porte également des projets de rénovation thermique des logements (particulièrement en copropriété ou dans le logement social) et la construction de lycées en norme haute qualité environnementale (HQE), encourage le développement des démarches d'agendas 21 et développe une stratégie d'économies d'énergie sur tout son territoire. Dès le début des années 2000 son institut d'urbanisme a travaillé sur le développement d'indicateurs de développement humain et la définition de l'empreinte carbone régionale. Plusieurs agences régionales (Arene, Natureparif, Bruitparif...) appuient son action. 1,4 milliard d'euros, soit plus d'un tiers du budget, est ainsi consacré à des actions en faveur de l'environnement, grâce à la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales.

Quant à la ville de Paris, elle a accentué sa mobilisation déjà ancienne sur les questions écologiques avec en ligne de mire la tenue de la conférence internationale sur le climat de décembre 2015. Elle a ainsi lancé un appel d'offres sur « l'amélioration du métabolisme urbain » en juillet 2014. Il s'agit d'expérimenter les solutions de l'économie circulaire pour optimiser la gestion des ressources naturelles et des matériaux utilisés par la ville et réduire son empreinte écologique. En matière de transports, le développement de Vélib et d'Autolib, la construction de tramways a associé Paris, la région et les communes de la petite couronne. En 2014, 60% des parisiens n'ont plus de voiture contre 40% en 2001. Là encore, Paris veut passer à une nouvelle étape pour réduire la pression automobile avec une interdiction totale du diesel en 2020, et la généralisation des zones 30, alors que la qualité de l'air dans la capitale laisse toujours à désirer.

Citons enfin l'action des parcs naturels régionaux. Ce réseau, créé en 1967, compte aujourd'hui 50 parcs, soit un peu plus de 4300 communes ; il est présent sur 15% du territoire français. Dès l'origine, les parcs régionaux ont choisi de donner une place importante à l'expérimentation, comme l'illustre leur devise « une autre vie s'invente ici ». Ainsi en 2011 le parc régional des Chartreuses a contribué avec la commune de Saint Pierre-de-Chartreuse à l'implantation de l'entreprise Raidlight créée par Benoit Laval qui fabrique des équipements de trail. Depuis, un réseau de stations a été constitué pour mettre en commun les savoir-faire et les outils. La « Station de Trail » est devenue un label qui, sous forme de concession, regroupe un réseau de stations indépendantes. Ces stations sont mises en place avec des territoires qui souhaitent enrichir leur offre touristique avec cette activité sportive.



Ces initiatives illustrent qu'il est plus facile de dépasser les clivages et les débats de principe à l'échelle des territoires qu'au sein des institutions nationales pour monter des projets concrets. Beaucoup apparaissent liées à des personnalités et à leur capacité à créer des consensus. Si ces dynamiques prennent indéniablement de l'ampleur, elles nécessitent pour se développer de converger vers un cadre incitatif au niveau national. La relance du mouvement de décentralisation prévoit d'ailleurs que le regroupement en 13 régions métropolitaines doit s'accompagner d'un dialogue stratégique plus intense avec l'État sur l'aménagement du territoire et l'économie. La transition écologique pourrait être une priorité de ce dialogue.

Ce qui frappe cependant c'est bien le décalage entre des processus locaux, des expérimentations, un patchwork d'initiatives qui ne font pas système et le maintien d'un espace politique et institutionnel national au fonctionnement généraliste et symbolique, où les possibilités de réforme et de transformation des processus apparaissent difficiles. La France change, mais comment changer le modèle français ? Comment passer à une autre échelle économique et sociale ?

## C. LES ENTREPRISES, ACTEURS DE LA TRANSITION ?

La plupart des entreprises françaises d'une certaine taille et nombre de PME mettent en oeuvre une politique du développement durable sous différentes formes : des modes de production plus économes en émissions de gaz à effet de serre, un développement de nouvelles activités liées à la transition, une politique de compensation des émissions de GES donnant lieu à l'achat de « crédits carbone » issus de projets situés à l'étranger voire en France. De nombreux brevets ont été déposés pour préparer une évolution vers une production plus « durable ». Ces orientations peuvent poursuivre plusieurs objectifs : recherche d'activités porteuses, anticipation de normes plus strictes, motivation des salariés, dialogue social...

La situation française est assez paradoxale. La France dispose de grands groupes industriels très implantés à l'international, disposant de capacités de recherche et d'expertise reconnues sur des secteurs clés de la transition écologique. Véolia et Suez environnement sont les deux premiers groupes mondiaux dans le secteur des services à l'environnement (eaux, déchets..), GDF Suez est le quatrième énergéticien mondial, présent dans l'ensemble de l'Europe, en Russie, au Brésil, aux Etats-Unis, et EDF est l'un des premiers producteurs d'électricité dans le monde<sup>27</sup>. Schneider Electric est devenue leader mondial des outils de pilotage et de gestion de l'électricité et a développé les techniques de l'efficacité énergétique active. Dans le secteur des transports, les capacités d'innovation des constructeurs automobiles français sont reconnues au niveau européen et mondial<sup>28</sup>. Dans le BTP enfin, si la France avait du retard par rapport à la Suisse, à l'Allemagne ou aux pays nordiques en ce qui concerne les techniques de construction et de rénovation économes en énergie, les grandes entreprises en ont fait une priorité, qu'il s'agisse de la construction de bâtiments à énergie positive ou de la rénovation thermique des logements collectifs, des bâtiments publics, ou de l'habitat individuel. Saint-Gobain est une entreprise mondialement connue pour sa spécialisation dans les matériaux de constructions durables (vitrages, isolation acoustique, toitures...). Dans ces exemples, les entreprises qui font valoir leur engagement dans la transition écologique sont aussi au cœur du système économique et des modes de décision que ce projet veut transformer. Le plus emblématique est celui d'EDF qui dispose d'une expertise énergétique reconnue dans le monde entier, développe les énergies renouvelables mais axe sa stratégie de développement sur le nucléaire en France et dans le monde.

Ces entreprises sont donc à la fois acteurs du changement et partie prenante des résistances qu'il suscite. On ne peut passer sous silence le fait que nombre d'entre elles aient été nominées aux prix Pinocchio<sup>29</sup>, fondés par l'ONG des Amis de la terre. La dénonciation entre les pratiques et le discours sur laquelle se fonde ce prix a le mérite de donner au sujet de l'exemplarité et de l'éthique entrepreneuriale une nouvelle importance. Elle participe de la dénonciation plus générale du « greenwashing ».

Cette dénonciation n'emporte cependant pas l'ensemble des termes du débat. De nombreuses PME interviennent dans le domaine écologique et leur développement mérite d'être fortement encouragé. Quant aux grandes entreprises, leur rôle est central dans la transition écologique compte tenu de la masse critique

<sup>27</sup> dont près de 90% de nucléaire

<sup>28</sup> mais ils sont aussi les champions du diesel

<sup>29</sup> Les prix Pinocchio organisés par les Amis de la Terre France en partenariat avec le CRID et Peuples Solidaires sont décernés à des entreprises lorsque le décalage entre le discours en matière de responsabilité sociale et environnementale et leurs pratiques sont considérés comme très importants. Ce sont les votes des internautes qui déterminent l'attribution des prix.



qu'elles représentent en termes de recherche/développement, de présence sur les marchés extérieurs, de mobilisation des financements, d'entraînement sur leurs sous-traitants et les entreprises d'une filière. L'ampleur et le rythme de cette transformation dépend en grande partie de leur implication.

Du Grenelle de l'environnement, avec le lancement du comité stratégique des éco-industries (COSEI), aux 34 plans filières autour des transitions énergétique et numérique, on note des objectifs similaires : coopérer entre les entreprises d'un secteur et les administrations pour identifier les tendances des marchés européens et mondiaux et des projets d'innovation prioritaires, anticiper des évolutions normatives, mobiliser des financements, faire travailler grands groupes et PME, orienter l'innovation et lui donner des débouchés industriels.

On peut affirmer sans risque que l'évolution du chiffre d'affaires due aux activités de transition écologique des groupes du CAC 40 est un bon indicateur de l'entrée dans le réel de la transformation du jeu économique. Il reste que la stratégie des entreprises répond à des motivations qui ne sont pas spontanément les valeurs portées par le projet écologique. La recherche du profit, l'affrontement à la concurrence, la satisfaction des actionnaires sont autant de réalités. Cette réalité peut alimenter au moins deux débats. L'un sur la manière dont la transition pourrait transformer le modèle de développement des entreprises, leur « business model ». L'autre sur les apports de la capacité d'innovation technologique et financière du capitalisme à la transition.

Mais on ne saurait s'en remettre à la seule addition des stratégies entrepreneuriales pour structurer la transition écologique française. Il y faut un pilotage au nom de l'intérêt général qui nécessite un dialogue organisé avec les acteurs publics au niveau central, dans les territoires et en intégrant la perspective européenne et internationale.

Or, sept ans après le Grenelle de l'environnement, si la transition écologique fait indéniablement partie du cahier des charges de l'économie française, il lui manque toujours un instrument efficace de pilotage, de programmation et de dialogue entre les différents acteurs publics et privés. En 2007/2008 déjà certains avaient jugé que l'implication des entreprises n'avait pas débouché sur un véritable plan d'action et un processus de concertation suffisamment structuré avec les pouvoirs publics. Cette remarque reste valable aujourd'hui.

Si le terme de planification écologique a été en grande partie préempté<sup>30</sup>, la problématique qu'il recouvre reste d'actualité : comment organiser une forme de programmation des investissements de la transition écologique, comment encourager l'innovation tout en hiérarchisant les projets, comment dégager les financements adaptés en temps et en heure ? L'Etat pourrait là retrouver un rôle dans une fonction qui s'apparenterait à celle que lui avait assignée Jean Monnet en 1946 ; et le commissariat général à la stratégie et à la prospective en être le lieu.

## D. DEUX ORIENTATIONS POUR UNE DEMARCHE DE TRANSFORMATION DU SYSTEME

Faire évoluer le modèle français en accord avec le projet écologique doit prendre en compte des processus complexes. Les acteurs concernés sont très divers, des citoyens aux entreprises en passant par l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les experts et les universitaires, les institutions européennes et internationales, en gardant à l'esprit l'importance de la nature et des non humains. Les paramètres de mise en œuvre dans le temps et l'espace ne sont pas ceux d'un gouvernement classique. Il y a urgence à agir (le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, l'étalement urbain et la dégradation de la qualité de vie - santé/environnement, pollutions- en témoignent) alors que prédomine l'inertie du système actuel et des comportements qu'il génère. Le projet écologique confronte enfin la France à l'Europe et au monde et implique que notre société trouve dans sa culture, ses ressources sociales et économiques les ressorts d'un nouveau modèle où l'innovation, l'humanité et la pensée de l'avenir font bon ménage.

Pour ces raisons, le groupe de travail a choisi de proposer les grands axes d'une démarche qui permettrait de garantir à l'écologie une place importante dans notre contrat économique et social, tout en utilisant les ressorts de la transition écologique pour réformer le modèle de décision français. Les deux exercices de concertation sur la transition écologique les plus significatifs menés ces dernières années, le Grenelle de

<sup>30</sup> Par Jean Luc Mélenchon lors de la campagne présidentielle de 2012



l'environnement et le débat national sur la transition énergétique, ont de ce point de vue des enseignements importants à nous apporter.

**1) *La première orientation est de mettre en place les éléments fondateurs, concrets et réalistes d'une démocratie écologique***

Plusieurs idées ont déjà été émises pour intégrer le moyen et le long terme dans les politiques publiques, émises notamment par Pierre Rosanvallon et Dominique Bourg. L'objectif de celles qui suivent est plus modeste, et se situe à cadre institutionnel constant : il s'agit de changer les pratiques pour promouvoir une écologie collaborative et plus durable.

Le portage politique national doit d'abord être assumé par le président de la République et/ou du Premier ministre dans la durée, du début à la fin du mandat. Celui-ci devrait se faire à l'échelle d'un quinquennat, en ouvrant une perspective sur un temps plus long, par exemple de deux mandats. C'est de fait ce qui est affiché aujourd'hui sur l'énergie (horizon 2025) mais sans traduction véritablement opérationnelle. L'engagement devrait être affirmé clairement pour que l'écologie cesse d'osciller entre l'affirmation sporadique de son caractère central et la réalité de son caractère secondaire. Cela suppose aussi que la communication des autorités de l'Etat sur l'écologie ne soit pas purement sectorielle, mais intervienne dans tous les grands domaines de politique publique, y compris la stratégie économique et les enjeux européens et internationaux. La perspective de la COP21 en décembre 2015 rend le contexte favorable à une évolution de ces exercices.

La contrepartie logique est d'imaginer sur les sujets environnementaux et écologiques un travail autour de la notion de « *majorités politiques élargies* » et de développement d'une culture du compromis démocratique, comme cela peut se pratiquer à l'échelle européenne ou dans les pays qui ont un régime clairement parlementaire. Cela représenterait un élément important de stabilisation des politiques menées. L'élaboration des agendas 21 pourrait offrir cette opportunité, si on leur donnait le caractère de documents établis sur une base large avec des partenaires de toute nature, et un rôle d'orientation par la suite des politiques sectorielles de planification urbaine, du logement, des transports, des activités économiques.

Les règles du jeu prenant en compte la diversité des acteurs devraient être plus nettement précisées.

La gouvernance à 5 du Grenelle (ONG, salariés, employeurs, collectivités locales, Etat) était inédite. Le débat national sur la transition énergétique prévoyait une représentation à sept collègues (ajoutant aux 5 précédents des représentants des consommateurs et des parlementaires), les conférences environnementales reposent quant à elles depuis 2012, sur la gouvernance à 6 (5 plus un, avec l'ajout des parlementaires). Une clarification de la notion de représentativité est indispensable. L'articulation entre cette gouvernance à 6, incarnée par le conseil national de la transition écologique et le Parlement, est très souhaitable.

L'émergence d'une écologie collaborative portée par les territoires et les citoyens mérite enfin une vraie priorité. Des procédures de concertation existent dans le cadre de la commission nationale du débat public, ou au niveau local. Mais aujourd'hui ces débats n'ont pas encore le retentissement et la portée qui devraient être les leurs. La priorité est encore donnée à une vision technique et experte des enjeux écologiques. Or l'ouverture du débat sur les enjeux écologiques avec la société est une condition indispensable de leur diffusion et de leur ancrage. La relance des procédures de démocratie participative sur les enjeux environnementaux annoncée par le président de la République lors de la conférence environnementale de novembre 2014 est une nécessité et doit être menée à bien dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas seulement d'écouter les acteurs de terrain mais d'envisager des procédures plus « bottom up » qui permettraient aux initiatives portées au niveau local d'être développées et reprises dans un cadre national.

**2) *La seconde orientation est de multiplier les outils permettant la généralisation des initiatives écologiques en leur donnant l'ampleur qu'elles méritent***

Celle-ci serait facilitée par un travail de réflexion sur le rôle de l'Etat dans la définition des stratégies de transition. Le référentiel des politiques publiques où les préoccupations écologiques sont considérées comme ayant des effets négatifs devrait être révisé. Compte tenu des enjeux de transformation économique et sociale de long terme que porte la transition écologique, il serait souhaitable de rapprocher sur ce sujet les travaux de prospective menés par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et ceux de France Stratégie. L'intérêt de certains services de l'Etat, lorsqu'il s'agit de prendre en compte ces nouveaux angles



d'approche, est déjà sensible (rapports de la Cour des Comptes sur le coût du nucléaire ou le paquet énergie/climat). Cette démarche pourrait être élargie pour identifier les points de contradiction entre préoccupations économiques, sociales et écologiques, agendas politiques de court et de moyen terme et recherche de solutions pour résoudre ces contradictions. Elle serait placée sous la responsabilité du Premier ministre et impliquerait a minima les ministres de l'écologie, de l'économie et des affaires sociales.

S'il reste difficile d'isoler l'effort financier en faveur du développement durable, car la préoccupation écologique est souvent prise en compte dans un ensemble de facteurs, on pourrait même aller plus loin et imaginer l'élaboration d'un document budgétaire de référence portant sur « l'effort financier au titre de la protection de la nature, de l'environnement et de la transition écologique ». Celui-ci permettrait de donner une vision précise des fonds engagés en ce domaine, tant en fonctionnement qu'en investissement par l'ensemble des acteurs publics, et de retracer les subventions versées aux entreprises et aux associations. Il permettrait également de procéder à un travail de recensement qui n'est pas mené aujourd'hui. Il aurait vocation à préparer des choix, à valoriser des actions méritant d'être renforcées et à l'inverse à identifier celles dont les résultats sont insuffisants.

Il est souhaitable d'encourager les initiatives permettant de donner une meilleure visibilité aux acteurs (collectivités locales, entreprises, établissements publics..) engagés dans la transition écologique. L'organisation d'une Conférence annuelle des innovations dans les territoires en matière d'écologie pourrait ainsi être utile avec plusieurs objectifs : développer l'échange d'expériences entre les acteurs privés, publics et associatifs ; donner une nouvelle ampleur à ces initiatives par la mise en réseau et le développement de nouveaux moyens financiers, logistiques et humains ; tester la possibilité d'en faire un modèle au niveau français et européen. Cela supposerait également un Fonds des expérimentations alimenté par une contribution de l'Etat et des collectivités locales.

La connaissance et la sensibilisation aux enjeux écologiques dans la formation initiale et continue des cadres du secteur public, et dans l'ensemble de la formation professionnelle, devraient être fortement développés. L'enseignement des thématiques environnementales a progressé. Mais il reste encore largement déconnecté d'un « enseignement des processus et des techniques de transition écologique » qui fasse le lien entre les savoirs, les métiers et les modes de décision. La réforme récente de la formation professionnelle qui prévoit de mieux prendre en compte la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pourrait se prêter à cette démarche.

\*

Ces deux orientations ne résument évidemment pas l'ensemble des actions à accomplir, qui doivent intégrer aussi, pour ne prendre que quelques exemples significatifs, la définition d'une véritable stratégie juridique et normative de la transition écologique y compris pour sa simplification, ou l'articulation entre les politiques agricoles et la biodiversité. Mais ils montrent la logique à mettre en œuvre : faire en sorte que toutes les politiques publiques et d'entreprises n'intègrent pas seulement un volet environnemental, mais disposent de vrais outils d'adaptation à la priorité écologique.



# Conclusion

La place de l'écologie en France reste aujourd'hui incertaine. Certes, en quelques décennies la sensibilisation de la société française aux enjeux écologiques s'est affirmée en quelques décennies. Les préoccupations en matière d'environnement ont également pris une place grandissante dans les processus de décision des entreprises et des acteurs publics. L'écologie est présente dans la vie quotidienne, elle est devenue l'un des critères de l'innovation, de la décision et plus largement d'une pensée de l'avenir qui donne aux nouvelles générations la place qui leur revient. Mais cette présence n'a encore conduit ni à une réflexion globale, ni à un processus de transformation économique et social à la hauteur des enjeux.

Car les résistances face à l'ampleur des changements qu'appellent ces enjeux restent nettement perceptibles. Ces résistances sont sensibles au sein de l'Etat et des acteurs publics : l'écologie est traitée comme une question sectorielle, les moyens financiers à consacrer à la transition sont difficiles à dégager, la communication politique ne débouche pas sur l'action. Les collectivités locales ont montré sur ce sujet un dynamisme qui manque encore aux administrations nationales sans pourtant que le foisonnement des initiatives fasse modèle, ni que le modèle de développement et de décision soit encore réellement transformé. Les résistances existent aussi dans les entreprises. Les grands groupes investissent de plus en plus dans la transition écologique mais celle-ci est encore loin de représenter une part majoritaire de leur activité et de leurs investissements de long terme, surtout lorsqu'elle conduit à remettre en cause des choix structurants anciens (nucléaire, diesel, modèle agro-alimentaire). Là encore, la communication ne recoupe pas toujours l'action. Pour les PME, il reste à définir un cadre juridique et financier stable permettant d'engager des stratégies d'innovation et de conversion alors que ce sont aujourd'hui des préoccupations de court terme qui guident les décisions stratégiques. Les questions d'emploi et de formation professionnelle aux métiers de l'environnement n'ont pas encore reçu l'attention qu'elles méritent.

Plus largement, les enjeux de la transition écologique mettent la France face à ses responsabilités, en Europe et dans le monde. Ils impliquent de penser la place de notre pays en lien avec le Sud comme avec les pays développés, ainsi que le montre la lutte contre le réchauffement climatique. Ils nécessitent de repenser nos stratégies industrielles et économiques d'innovation, d'implantation et d'exportation dans le monde. Ils portent des propositions de revitalisation démocratique dans les territoires, au niveau national et européen, pour que la société débattenne de son avenir en toute conscience de la complexité et de la portée de ses choix.

L'écologie est une vision politique et un nouveau contrat social. Dans cette perspective elle implique également de s'interroger sur la place et le rôle de l'Etat. Redéfinir son rôle pour accélérer la mise en mouvement des territoires, articuler les enjeux sociaux et économiques à l'écologie, définir une programmation des priorités et des moyens financiers en lien avec l'ensemble des acteurs, promouvoir l'exemplarité française sont autant de missions qui demandent à être assumées dès aujourd'hui.



# Annexes



## Les thématiques écologiques dans les discours politiques institutionnels : analyse lexicométrique diachronique

Pascal Marchand<sup>31</sup>

Dans une perspective ancrée en *Sciences de l'information et de la communication*, nous examinons ici deux corpus de textes officiels choisis pour leur valeur historique et politique. Le recours à l'instrumentation nous permet de mettre en évidence, sur des corpus textuels de très grandes tailles, la façon dont la thématique de l'écologie a pu connaître des évolutions et prendre des formes différentes selon les contextes historiques et sociaux. Les considérations suivantes reposent donc sur des analyses statistiques et informatiques des données textuelles, au moyen du logiciel libre *Iramuteq*, développé par Pierre Ratinaud au sein du *Lerass* (EA 827, Université de Toulouse) et avec le soutien du LabEx « structuration des mondes sociaux » (ANR-11-LABX-0066).

### PARTIE I : Les corpus

Nous avons centré nos analyses sur deux corpus choisis pour leur valeur sociohistorique et pour leur qualité méthodologique (représentativité, homogénéité) : les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014) et les Déclarations de politique générale des Premiers ministres de la Vème République (1959-2014).

#### I. Les déclarations de politique générale des Premiers ministres

La Constitution de la Cinquième République prévoit qu'un Premier ministre nouvellement nommé engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité de son Gouvernement sur un programme ou sur une déclaration de politique générale. Mais il pourra également, au long de son mandat et à son initiative, engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote d'un texte par l'Assemblée. Il pourra également être amené à le faire si l'opposition parlementaire décide de déposer une motion de censure. Dans tous ces cas, il est prévu que, si l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou désapprouve une déclaration de politique générale, le Premier ministre doit remettre la démission de son gouvernement au Président de la République. Les déclarations de politique générale des Premiers ministres de la Vème République (1959-2014) constituent un corpus suffisamment étendu et régulier pour être un bon révélateur des tendances dominantes et des évolutions majeures dans les thématiques et leurs modes d'expression. Dans l'état actuel, ce corpus dépasse les 250 000 mots et son analyse assistée par ordinateur (ou *lexicométrie*) est un travail que nous menons depuis une douzaine d'années<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> Université de Toulouse ; Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS) ; 115B route de Narbonne BP 67701 ; F-31077 Toulouse Cedex 9 ; France.

<http://www.lerass.com> ; <http://pascal-marchand.fr> ; <http://www.iramuteq.org>

<sup>32</sup> Voir : Marchand, P. (2007). *Le grand oral. Les discours de politique générale de la Ve République*. De Boeck / INA.



## II. Les débats parlementaires

Le site web de l'assemblée nationale<sup>33</sup> permet d'accéder aux comptes-rendus des débats dans leur intégralité à partir de 1998, soit la seconde année de la XI<sup>e</sup> législature (4009 sessions réparties sur 1779 jours)<sup>34</sup>. Contrairement aux *Déclarations de politique générale*, ce corpus parlementaire a été constitué très récemment. Nos premiers essais ont été réalisés à partir d'une extraction du site, effectuée par Pierre Molette dans le cadre du développement du logiciel *Owledge*<sup>35</sup> et complétée par Pierre Ratinaud.

Vu la taille exceptionnelle du corpus (près de 138 millions de mots), on applique ici une méthode itérative originale que nous avons proposée très récemment (Ratinaud & Marchand à paraître).

Celle-ci permet d'expurger le corpus des considérations non-thématiques et de rendre compte des thématiques évoquées depuis 1998 (économiques, sociales, judiciaires, familiales, éducatives, énergétiques, territoriales, européennes...). La lecture des résultats permet d'identifier un groupe de classes comportant du vocabulaire à connotation environnementale. C'est à partir de ce vocabulaire que l'on peut procéder à une analyse de la portée des thématiques écologiques dans les discours tenus par les députés. Le corpus analysé reste très vaste (23 566 836 mots au total pour un lexique de 66 849 mots différents). Cette troisième analyse est encore trop vaste et méritera d'être affinée dans des travaux ultérieurs par la constitution et l'analyse d'un sous-corpus plus resserré encore sur les thématiques pertinentes. Elle présente néanmoins l'intérêt de révéler des oppositions et rapprochements lexicaux qui recoupent ceux observés dans l'analyse des discours de politique générale des Premiers ministres.

## PARTIE II : Les analyses

L'approche *lexicométrique* repose sur la constitution d'un tableau lexical qui croise le lexique (segmenté, étiqueté, lemmatisé) avec une partition en segments de textes (40 mots en moyenne selon la ponctuation). Un tel tableau permet des opérations de classification (définir des classes lexicales hiérarchisées selon un arbre ou *dendrogramme*)<sup>36</sup>, de cartographie (représenter graphiquement les distances et proximités) et de spécification (caractériser des variables contextuelles par le lexique, ici essentiellement la chronologie). Les graphiques sont donnés en annexe et nous renseignent sur l'évolution des représentations de l'écologie. Ils permettent de montrer que le lexique de l'écologie subit, selon les périodes et contextes, quatre types de processus que nous appellerons : *Evitement, compartimentalisation, globalisation et réinterprétation*.

### I. L'écologie contestataire : un processus d'évitement

Il n'existe pas, dans le discours des premiers ministres, de lexique spécifiquement écologique. Si l'on s'en tient aux *Déclarations de politique générale*, on ne montre pas de thématique structurée par les questions écologiques (

---

<sup>33</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/>

<sup>34</sup> Pour des raisons d'encodage, il manque actuellement les séances de la session 2001.

<sup>35</sup> <http://www.owledge.org/>

<sup>36</sup> La première analyse est une classification lexicale du texte découpé en segments, selon la méthode Reinert :

Reinert, M. (1983). Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte. *Les Cahiers de l'analyse des données*, vol. VIII, n° 2, 187-198.

Marchand, P. & Ratinaud, P. (2012). *Être français aujourd'hui. Les mots du « grand débat » sur l'identité nationale*. Paris : Les Liens qui Libèrent.



Figure 1). On comprend mieux cette absence de considération écologique quand on considère que, pour n'en rester qu'à cette forme générique, les occurrences sont très faibles<sup>37</sup> : *écologie* (4), *écologique-s* (12), *écologiquement* (1), *écologistes* (4). De plus, lorsque le terme « écologiste-s » apparaît, dans les années 1970, il se rapporte essentiellement à des mouvements protestataires et ce, pour une vingtaine d'années. En 2014, les écologistes sont sortis du simple mouvement associatif et contestataire pour devenir une force politique d'appoint : « *je veux définir un mode de travail performant, avec les socialistes et les radicaux, mais aussi avec les **écologistes*** » (M. Valls, 2014). Mais la considération pour le groupe politique n'implique pas une prise en compte des thématiques écologiques, ce qui confirme l'existence d'un processus d'évitement.

## II. L'environnement en relation avec l'économie... ou pas : un processus de compartimentalisation

Si P. Bérégofoy (1992), F. Fillon (2010) et J.-M. Ayrault (2012) sont ceux qui utilisent le plus le terme *écologie*, la thématique n'apparaît vraiment dans le discours primo-ministériel qu'avec E. Cresson (1991). Parmi les trois phrases extraites automatiquement comme les plus significatives de sa *déclaration*, figurent les deux suivantes :

« *Je souhaite développer les **industries** de l'**environnement**. Que la France soit ainsi le champion du monde de l'**industrie**, de la propreté, par exemple dans le traitement de l'**eau**, est un objectif tout à fait envisageable que je serais fière de contribuer à mener à bien.* »  
« *Je veux réconcilier l'économie et l'écologie, l'**industrie** et le respect de l'**environnement**. La notion d'**environnement** ne doit plus rester **extérieure** au processus de production mais s'y intégrer.* »

C'est donc avec le terme d'*environnement* que l'écologie entre dans le discours des Premiers ministres, et en lien avec le développement industriel. Mais si l'*environnement* est immédiatement repris par le successeur d'E. Cresson, P. Bérégofoy (1992), comme une « préoccupation fondamentale », c'est aussi comme un « chantier », parmi d'autres « chantiers » comme l'éducation, la sécurité sociale, la modernisation du service public, l'intégration des immigrés, la paix et le désarmement. Il n'y a plus de lien établi, alors, entre l'écologie et d'autres domaines politiques, notamment économiques, et c'est pourquoi nous évoquerons un processus de *compartimentalisation*, que nous retrouverons également, plus loin, avec la « transition énergétique ».

## III. Le développement durable : un processus de globalisation et de réinterprétation

Le terme de « développement durable » apparaît, dans les discours des Premiers ministres, avec J.P. Raffarin (2002) :

« *Pour transmettre cette exigence aux générations à venir, dans la perspective tracée par le président de la république, une charte de l'environnement sera élaborée d'ici juin 2003. Elle portera au niveau constitutionnel les principes fondamentaux du **développement durable**. Les préoccupations environnementales doivent être intégrées comme une dimension essentielle de toutes les politiques publiques. Dans le domaine de l'énergie, un grand débat public sera ouvert*

<sup>37</sup> Rapportés au nombre total de mots (7619), ces effectifs sont extrêmement faibles et on notera, par comparaison, les fréquences d'*économie-s* (291) et *économique-s* (415).



*et suivi d'un projet de loi d'orientation qui consacrera un rôle accru pour les énergies renouvelables, mais aussi une place reconnue pour l'énergie nucléaire. »*  
*« Notre politique des transports privilégiera elle aussi un **développement soucieux de l'environnement** et de limitation des nuisances. Je pense aux grands projets d'infrastructures dont les effets sur l'environnement et les hommes - à l'instar des nuisances sonores à proximité des aéroports - devront faire l'objet d'une attention accrue. »*  
*« Nous avons, pour la mondialisation, le souhait de faire entendre la voix de la France sur le plan économique mais aussi sur le plan du **développement durable**. »*  
*« Nous voulons faire en sorte que l'environnement et le **développement durable** soient une priorité de notre pays. »*

S'il apparaît d'abord lié au « développement », l'adjectif « durable » va connaître une extension rapide et pouvoir être collé à d'autres référents (« croissance durable », « emploi durable »...). Ainsi, un terme qui pouvait qualifier une politique écologique se trouve étendu à d'autres domaines politiques et économiques. Pour le démontrer, on génère un sous-corpus de tous les segments de textes qui comportent au moins l'un des termes suivants (méthode des types généralisés appliquée au poly-cooccurrences de écologie)<sup>38</sup> : *biocarburants, biodégradable, biodiversité, biotechnologies, climat, climatique, développement, durable, écologie, écologique, écologiquement, écologiste, énergétique, environnement, environnemental, environnementales, nature, naturel, planète, propre, renouvelables, ressource, transition*. La Figure 2 représente les relations principales de ces termes dans le sous-corpus<sup>39</sup>. On remarque que ces termes ont tous une utilisation possible en dehors du champ écologique et qu'ils se trouvent donc à la fois dispersés ou dilués dans des références très diverses<sup>40</sup>. Ainsi, « durable » est plus associé à « croissance » qu'à « développement », qui est trois fois plus associé à « économique »<sup>41</sup>.

On confirme en projetant ce lexique sur les classes lexicales (Figure 3). On observe qu'il ne se retrouve pas sur une seule classe, mais se distribue sur trois classes : essentiellement dans la classe de l'industrie, de l'entreprise et du marché (classe 9), mais aussi dans une classe plus sociale (à cause de l'ambiguïté du mot « ressources ») et dans la classe de l'Europe. Le vocabulaire écologique connaît donc des utilisations opportunistes pour pouvoir s'appliquer à d'autres domaines, au risque de perdre sa signification.

Cette réinterprétation s'accompagne d'un processus de globalisation. C'est également dans le troisième et dernier discours de J.P. Raffarin (2004) que l'on voit un retour à l'*environnement* :

*« Préparer l'avenir, c'est investir dans la recherche et dans l'éducation. C'est transmettre à nos enfants un monde qui respecte l'environnement. »*  
*« Préparer l'avenir, c'est également transmettre à nos enfants un monde respectueux de l'environnement et des exigences du **développement durable**. La présentation devant le parlement de la charte de l'environnement constituera une étape historique. Elle placera les principes de la sauvegarde de l'environnement au même rang que les droits de l'homme et du citoyen de 1789 et les droits économiques et sociaux du préambule de la constitution de 1946. La France sera ainsi en avance sur son temps. Protéger l'environnement est l'une des clés du monde qui se dessine sous nos yeux, la condition d'une croissance forte et durable, autant que, pour chacun, une exigence morale. »*

On le voit, l'environnement acquiert une valeur symbolique, devient un principe normatif au même titre que les bases de notre société, mais perd sa dimension matérielle inscrite dans une politique concrète.

L'analyse des débats parlementaires le confirme en montrant que la classe 2 (

Figure 5), autour de la santé, inclut la notion de *développement durable*. Il s'agit donc d'un processus de *globalisation* qui conduit à mêler le vocabulaire écologique à d'autres domaines, et de réinterprétation même

<sup>38</sup> Lamalle, C. & Salem, A. (2002). Types généralisés et topographie textuelle dans l'analyse quantitative des corpus textuels. *Actes des 6e Journées d'analyse des données textuelles*, St Malo, 403-412.

Marty, E., Marchand, P., Ratinaud, P. (2013). Les médias et l'opinion: éléments théoriques et méthodologiques pour une analyse du débat sur l'identité nationale. *Bulletin de méthodologie sociologique*, vol. 117, n°1, p. 46-60.

<sup>39</sup> Rapporté aux Premiers ministres (

Figure 4), il apparaît que ce lexique « écologique » ne subit pas d'influence chronologique, mais reste la spécificité de quelques-uns.

<sup>40</sup> On a dû enlever le terme « développement » qui accentuait encore le phénomène de dispersion-dilution.

<sup>41</sup> Dans le même ordre d'idée, on parlera plus tard de *contrat de transition professionnelle*.



de la notion de durabilité qui devient une qualité applicable aux autres domaines et en perd sa spécificité écologique.

#### IV. Le Pacte écologique : considération et récupération

A la veille de l'élection présidentielle de 2007, cet événement révèle un tournant dans la prise en compte des considérations écologiques pour la politique française et au-delà. On se souvient que les candidats à l'élection présidentielle de 2007, qui avaient signé le *Pacte écologique* de Nicolas Hulot, étaient invités à intervenir pendant quinze minutes, le matin du 31 janvier 2007, au musée des Arts premiers, devant un public d'associations et de médias. S'étaient donc succédés à la tribune : Ségolène Royal (*Parti socialiste*), Antoine Waechter (*Mouvement Ecologiste Indépendant*), France Gamerre (*Génération écologie*), Jean-Marc Governatori (*La France en action*), François Bayrou (*Union pour la Démocratie Française*), Corinne Lepage (*Cap 21*), Marie-George Buffet (*Parti communiste*), Nicolas Dupont-Aignan (*Debout la République*), Dominique Voynet (*Les Verts*) et Nicolas Sarkozy (*Union pour un Mouvement Populaire*).

Notre analyse<sup>42</sup> montre que l'apparente unanimité pour la cause écologiste ne doit pas masquer de réelles divergences rhétoriques et plus particulièrement une différence d'attitudes à l'égard de l'exercice lui-même, qui se traduit dans l'adoption d'une forme discursive particulière. Certains candidats, et plutôt des femmes de gauche, avaient ainsi choisi d'objectiver leur discours, développant une thématique dans un style plus écrit et réflexif. D'autres, et plutôt des hommes de droite, avaient davantage voulu subjectiver, cherchant à établir une relation, dans un style plus oral et séducteur. L'écologie, au-delà d'un consensus supposé, peut donc être considérée comme un objet à investir, discursivement et politiquement, ou comme un prétexte pour mobiliser un électorat que l'on sait de moins en moins insensible aux urgences environnementales.

#### V. La transition écologique : un nouveau processus de compartimentalisation

Le Pacte écologique a eu des conséquences. L'analyse des débats parlementaires (

Figure 5) met en évidence la classe 7, qui implique le plus l'écologie, avec le *réchauffement climatique, la production de gaz à effet de serre, la pollution, les biocarburants, les énergies fossiles vs renouvelables, le carbone...* Relativement absente des débats de la fin des années 1990, comme le montre la distribution chronologique (

Figure 7) elle augmente significativement en 2004 pour s'imposer vraiment en 2006, dans cette période de *Pacte écologique*. Mais l'effet est de courte durée et cette thématique tend à disparaître, particulièrement en 2013. Le *développement durable* s'impose dans les discours politiques plus ou moins incantatoires. Pour F. Fillon (2007) :

« L'instauration d'un grand ministère de l'écologie, du **développement** et de l'aménagement **durables** est à l'image de la politique structurante et globale que nous allons conduire ».

Mais, selon le processus de *globalisation* déjà vu à propos du développement durable, il s'agit de l'inclure dans une rhétorique de développement économique :

« Le **développement durable** constitue, lui aussi, un instrument de notre croissance. Les engagements du Grenelle de l'**environnement** seront intégralement respectés. L'écologie créatrice et non pas l'**écologie** punitive, cette **écologie** créatrice est une source d'emplois ! C'est le vecteur des technologies de demain ! C'est la marque d'une société qui sait valoriser ses ressources et qui ne gâche pas son patrimoine, et ce faisant, c'est un gage supplémentaire de l'attractivité de notre territoire ».

J.M. Ayrault a sans doute été celui qui puisait le plus dans le lexique « écologique ». Gardant la référence au *développement durable*, il introduit la *transition énergétique, la biodiversité, l'économie verte, la maîtrise des*

<sup>42</sup> Marchand, P. (2007). Un Vert, ça va. Dix Verts, bonjour les débats ! *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 94, 76-83.



ressources naturelles, la diminution de l'empreinte écologique, le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'un double objectif social et écologique. S'il introduit immédiatement la relation avec l'économie (« La transition **écologique** et **énergétique** que mon gouvernement veut initier sera créatrice d'emplois nouveaux »), il cède encore à la globalisation qui noie les considérations écologiques dans d'autres domaines jusqu'à en atténuer la priorité :

« La consolidation ou la rénovation de tous les outils qui nous permettront de renouer avec la croissance, la compétitivité et l'emploi. Je pense à la réforme fiscale. Je pense au redressement productif. Je pense à la priorité donnée à la jeunesse. Je pense à la nouvelle étape de la décentralisation. Je pense à la transition écologique et énergétique ».

M. Valls confirme cette revendication d'une valeur écologique, en lien avec le développement économique, qui demeure prioritaire. Et, par un processus de réinterprétation, la *transition* devient uniquement *énergétique* :

La **transition énergétique** sera l'une de mes priorités. C'est une formidable opportunité économique. Concrètement, la **transition énergétique** réduit notre déficit commercial et renforce notre souveraineté. Elle redonne du pouvoir d'achat grâce aux économies liées à la rénovation **énergétique** des logements et aux véhicules qui consomment peu. Elle encourage des secteurs extrêmement porteurs en termes d'emplois. Je pense en particulier au bâtiment.

Effectivement, c'est à propos d'énergie que le discours mobilise davantage de lexique écologique :

Mais il y a aussi la nécessité écologique. Le climat est probablement le domaine où le besoin de régulation se fait le plus pressant. La France accueillera à Paris, fin 2015, la grande conférence sur le climat. Il s'agit là d'un enjeu planétaire majeur, auquel nous répondrons en nous dotant d'une véritable « stratégie bas carbone » qui sera présentée par le gouvernement au parlement. L'objectif est de réduire de 30 % notre consommation d'énergie fossile d'ici 2030 et de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre à la même échéance. L'engagement du président de la République de passer à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025, sera tenu. Il sera inscrit dans la loi sur la transition énergétique soumise au conseil des ministres avant l'été. Cette loi sera le texte fondateur de notre nouvelle politique énergétique.

Ce qui reste premier, c'est la croissance et la compétitivité et l'écologie doit entrer dans cette exigence.

L'Etat agit en aidant à l'émergence de leaders français, compétitifs au niveau mondial, dans des secteurs stratégiques. Dans les domaines du tgv du futur, des textiles intelligents, de la chimie verte, du big data, la France a des cartes en main. C'est vrai pour la **transition énergétique** qui est une avancée majeure - et impérieuse - pour la préservation de notre environnement, mais aussi un formidable relai de croissance pour des **emplois durables** et non délocalisables.

L'analyse des débats parlementaires (

Figure 5 et Figure 6) confirme ce processus de *compartmentalisation*. Elle voit clairement s'opposer, sur le premier facteur (horizontal), les thématiques énergétiques (classe 7) et de transports (classe 5). La classe 7, autour de l'énergie, est celle qui mobilise le plus du vocabulaire écologique, tout en établissant un lien avec les thématiques de l'agriculture et des relations concurrentielles internationales. La classe 5, sur les transports, implique en revanche nettement moins de vocabulaire écologique et n'apparaît réellement qu'en 2003. Et ces deux thématiques s'opposent, sur le deuxième facteur (vertical), aux questions d'emploi (classe 6 : entreprise, insertion professionnelle...) et de politique territoriale (classe 3), cette dernière ne partageant pas d'élément lexical avec le vocabulaire écologique.



### PARTIE III : Discussion

Quelle que ce soit la valeur de sincérité, de pertinence et d'opérationnalité des discours politiques que nous analysons, on cherche ici à mettre en évidence la formation et les transformations de représentations sociales à propos de l'écologie. Et nous proposons quatre processus qui rendent compte de nos analyses lexicométriques et traduisent des moments dans l'histoire de la Vème République.

Le premier processus est **l'évitement** : l'exigence environnementale, d'abord ignorée comme thématique, n'était traitée qu'en référence à un mouvement associatif contestataire. Le fait qu'il soit devenu une force politique n'implique pas la prise en compte systématique de considérations écologiques, y compris de la part de ses alliés.

Mais si l'écologie est progressivement devenue une thématique importante dans le discours politique, inaugurée par E. Cresson dans une relation forte avec l'économie et l'industrie, elle s'est très vite déconnectée des contextes économiques et industriels pour se rattacher d'abord à l'univers des valeurs. C'est ce que nous appelons la **globalisation**.

Depuis 2012, l'écologie peut sembler renouer avec l'économie, mais sous l'angle de la « transition énergétique », qui se présente comme une forme idéalisée, renvoyée à des instances globales, qui ne s'accompagne pas de mesures locales et, surtout, en limite la portée par la nécessaire compatibilité avec les impératifs de croissance et de compétitivité.

On parle quelquefois de *greenwashing* pour qualifier une communication pseudo-écologique de la part d'une organisation commerciale. Cela peut donner l'impression que l'on parle beaucoup d'écologie, alors que l'on fait juste semblant d'en parler. Sans nier cette tendance *marketing*, ce que l'on trouve ici, dans le discours politique, irait presque dans la direction opposée au *greenwashing* : il est possible d'imaginer que les thématiques écologiques sont davantage phagocytées par des thématiques dominantes et que les termes spécifiques sont noyés sous des termes génériques et polysémiques. Lorsqu'apparaît le développement durable, un processus de **réinterprétation** permet de voir surgir une *croissance durable*, des *emplois durables*...

Dans le même temps, la **compartimentalisation** rend compte du fait que le vocabulaire écologique semble réservé à des domaines spécifiques (l'environnement et l'énergie, mais pas les transports, ni l'emploi, ni la politique territoriale) et ne parvient pas à s'imposer comme une thématique transversale, et une grille de lecture d'un rapport à la politique générale.

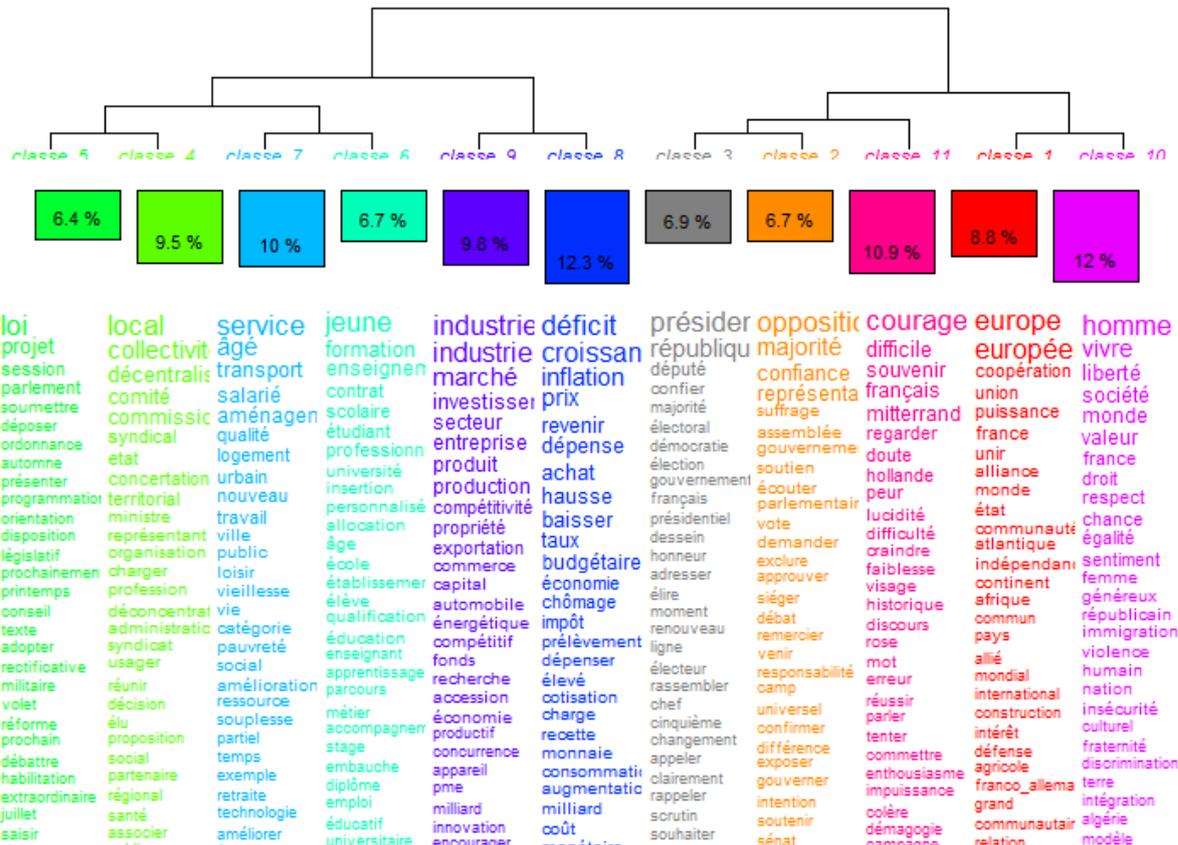
Pour conclure dans la métaphore naturaliste, on peut parler des fleurs en adoptant le point de vue descriptif du botaniste (qu'est-ce qu'une fleur et comment elle fonctionne), mais également le point de vue évaluatif du fleuriste (quelle est la valeur des fleurs, leur symbole et leur langage). Ici, les qualités descriptives de « soutenabilité », initialement liées à la « durabilité », sont réinterprétées pour pouvoir s'appliquer à d'autres domaines et, en devenant des valeurs, perdent à la fois leur précision sémantique et leur force énonciative. Si, comme le montrent nos analyses sur d'autres corpus<sup>43</sup>, le discours politique a bien quitté les oppositions doctrinaires, puis les argumentations techniques, pour ne s'attacher qu'aux valeurs les plus consensuelles, on peut imaginer que les thématiques écologiques ont réussi à s'imposer parmi ces valeurs. En revanche, elles semblent cantonnées à ces valeurs, auxquelles on se réfère volontiers, comme liberté, égalité, fraternité, laïcité, droits de l'homme... (ce que l'on peut appeler des « représentations sociales normatives »)<sup>44</sup>, sans qu'il soit toujours nécessaire de les accompagner d'un programme d'action.

### PARTIE IV : Graphiques d'analyses

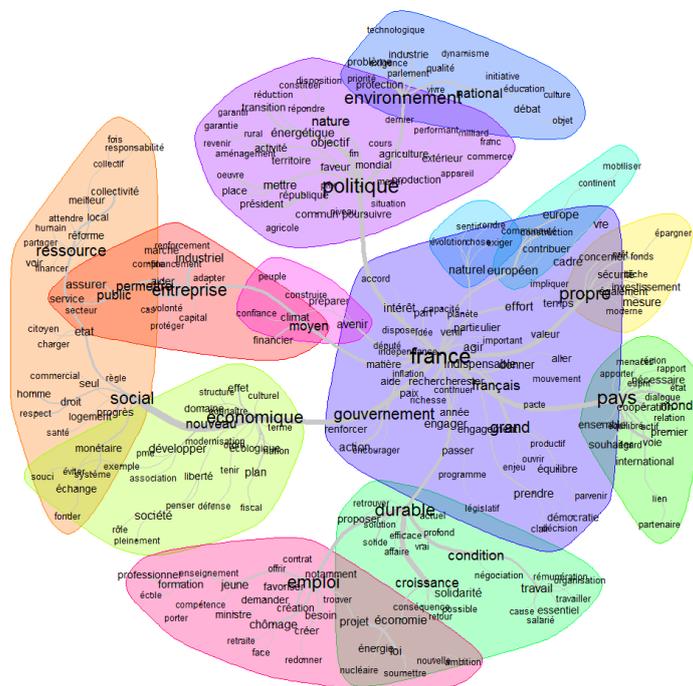
<sup>43</sup> Marchand, P. (2010). De l'affrontement partisan à la violence symbolique : la déclaration de politique générale dans la Ve République. *Parlement[s]*, 14, 49-66.

<sup>44</sup> Doise, W. (2001). Droits de l'homme et force des idées. PUF (2009). Discriminations sociales et droits universels. PUG.



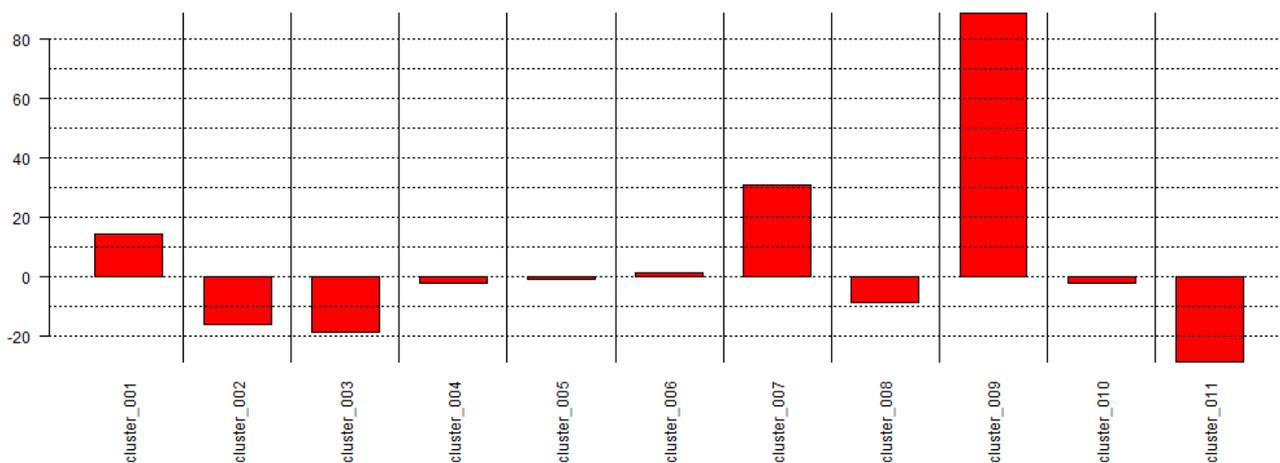


**FIGURE 1 : DENDROGRAMME DE LA CLASSIFICATION DES *DECLARATIONS DE POLITIQUE GENERALE* DE LA VEME REPUBLIQUE (METHODE REINERT, 1983)**

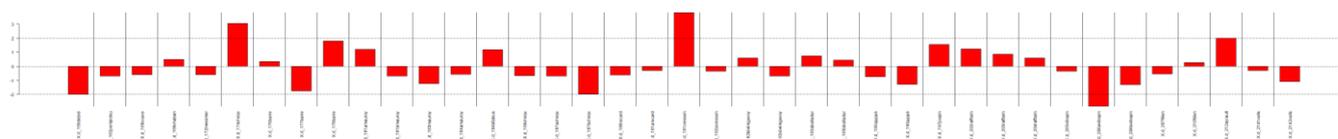


**FIGURE 2 : GRAPHE DE SIMILITUDES DU SOUS-CORPUS « ECOLOGIE » DANS LES *DECLARATIONS DE POLITIQUE GENERALE* DE LA VEME REPUBLIQUE**



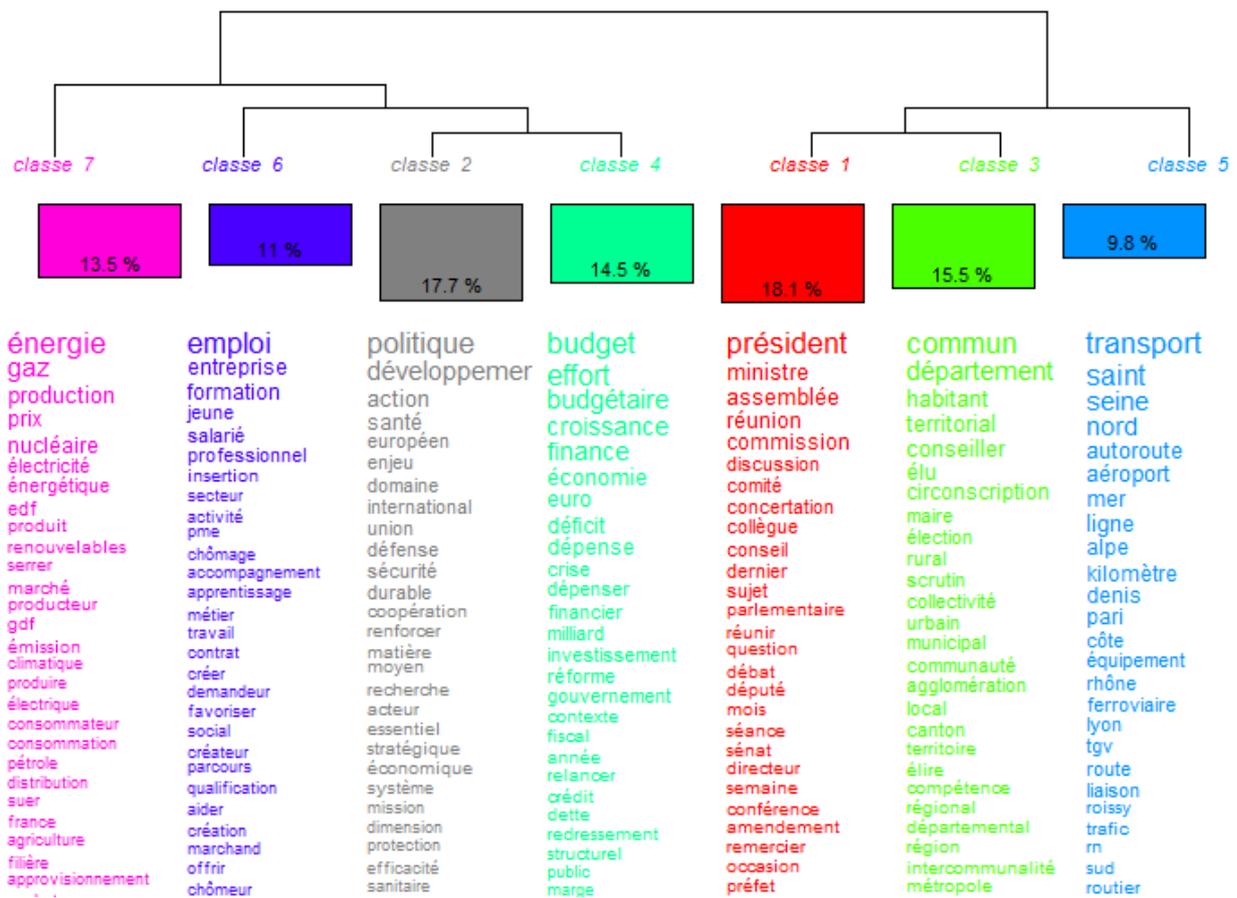


**FIGURE 3 : DISTRIBUTION DU VOCABULAIRE ECOLOGIQUE DANS LES CLASSES DES *DECLARATIONS DE POLITIQUE GENERALE* DE LA VEME REPUBLIQUE**



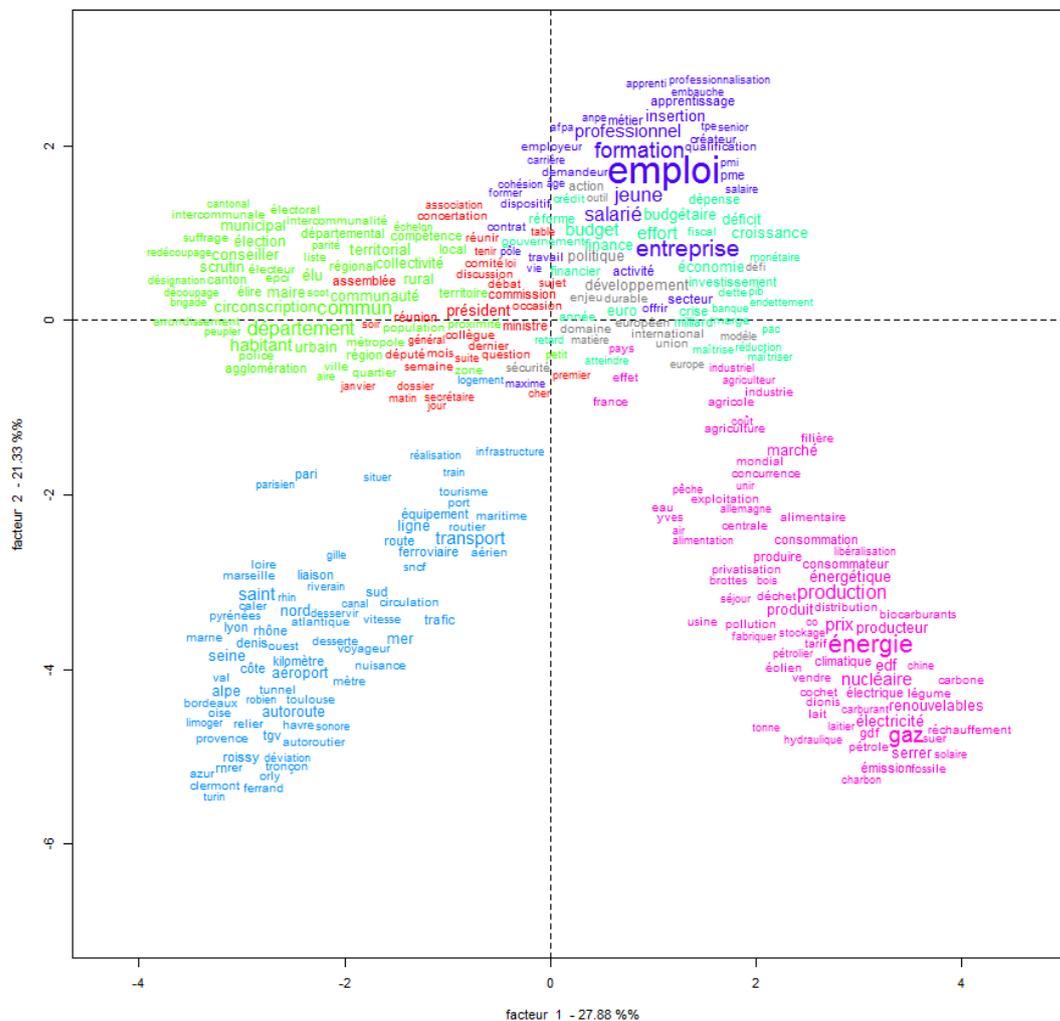
**FIGURE 4 : DISTRIBUTION DU VOCABULAIRE ECOLOGIQUE DANS LES *DECLARATIONS DE POLITIQUE GENERALE* DE LA VEME REPUBLIQUE**



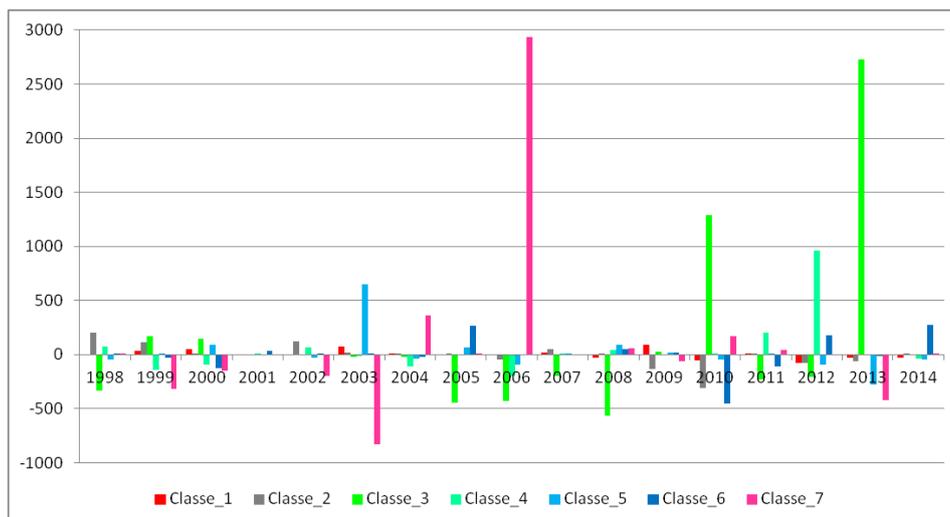


**FIGURE 5 : DENDROGRAMME DE LA CLASSIFICATION DES DEBATS A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE 1998 A 2014 (METHODE REINERT, 1983)**





**FIGURE 6 : ANALYSE FACTORIELLE DU LEXIQUE DES DEBATS A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE 1998 A 2014 (APRES CDH)**



**FIGURE 7 : DISTRIBUTION CHRONOLOGIQUE DES CLASSES LEXICALES DE LA CLASSIFICATION DES DEBATS A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE 1998 A 2014**



# Bibliographie indicative

On lira ou relira utilement Rousseau (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Le Contrat social, Emile ou de l'éducation*), Voltaire (*Lettres philosophiques, Questions sur l'encyclopédie*) ou Diderot (*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*).

## Essais

Joan Martinez-Alier, *L'écologisme des pauvres*, Paris : Les petits matins, 2014

Delphine Batho, *Insoumise*, Paris : Grasset 2014

Jean-Louis Beffa, *La France doit choisir*, Paris : Seuil, 2012 ; *La France doit agir*, Paris : Seuil, 2013

Philippe Bezès, *Réinventer l'Etat : les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris : PUF, 2009

Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, *L'évènement Anthropocène*, Paris : Le Seuil, 2013

Dominique Bourg, Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique citoyen, le savant et le politique*, Paris : Coédition Seuil- La République des idées, 2010

Daniel Boy, Mathieu Brugidou, Charlotte Halpern, Pierre Lascoumes (dir.), *Le Grenelle de l'environnement : acteurs, discours, effets*, Paris : A. Colin, 2012

François Bost, Sylvie Daviet, (Dir.) *Entreprises et environnement : quels enjeux pour le développement durable ?*, Nanterre : Presses universitaires de Paris Ouest, 2011

Pascal Canfin, *Imaginons*, Paris : Les petits matins, 2014

Jean-Marie Chevalier (dir.), *La croissance verte : une solution d'avenir ?*, Paris : PUF : Descartes et Cie, 2013

Thomas Coutrot, David Flacher, Dominique Méda, *Pour en finir avec ce vieux monde, les chemins de la transition*, éditions Utopia, 2011

Andrew Dobson, « *Green political thought*,» Routledge, 4th edition, 2007

Cécile Duflot, *De l'intérieur voyage au pays de la désillusion*, Paris : Fayard, 2014

Eric Dupin, *Les défricheurs*, Paris : La Découverte 2014

Philippe Frémeaux, *La nouvelle alternative. Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Paris : Les petits matins, 2<sup>e</sup> édition 2013

Philippe Frémeaux, *Vingt idées reçues sur les métiers, l'emploi et le travail*, Paris : Les petits matins, 2012

Emilie Hache, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Paris : La Découverte, collection Les empêchés de penser en rond, 2011

Rob Hopkins *Ils changent le monde ! : 1001 initiatives de transition écologique*, Coll. Anthropocène, Ed. Le Seuil, 2014

Institut Veblen, ouvrage collectif *Produire plus, polluer moins, l'impossible découplage* Collection politique de la transition, Paris : Les petits matins

François Jarrige, *Technocritiques : du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris : La Découverte, 2014

Florence Jany-Catrice, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?* Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012

Vanessa Jérôme *Militants de l'autrement. Sociologie politique de l'engagement et des carrières militantes chez les Verts et à Europe écologie-Les Verts*. Thèse pour le doctorat en science politique soutenue le 11 juillet 2014

Catherine Larrère, *Les philosophies de l'environnement*, PUF 1997 ; *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, Aubier 1997



Pierre Lascoumes, Laure Bonnaud, Emmanuel Martinais, Le Bourhis Jean-Pierre, *Le développement durable : une nouvelle affaire d'Etat ?*, Paris : PUF, 2014

Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, *Économie de l'Environnement et Économie Écologique*, Paris : Armand Colin, 2012

Dominique Méda, *La mystique de la croissance, comment s'en libérer ?* Paris : Flammarion, 2013

Dominique Méda, *Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse*, Paris : Champs actuel, 2008

Bertrand Méheust, *La Politique de l'oxymore. Comment ceux qui nous gouvernent nous masquent la réalité du monde*, Paris : La Découverte, 2009

Christian de Perthuis, *Le capital vert : une nouvelle perspective de croissance*, Paris : O. Jacob, 2013

Céline Pessis, Sezin Topçu, Bonneuil Christophe, *Une autre histoire des « Trente Glorieuses », Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris : La Découverte, 2013

Jeremy Rifkin, *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris : Les Liens qui Libèrent, 2012

Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris : Seuil, 1990

Pierre Rosanvallon, *La crise de l'Etat providence*, Paris : Seuil, 1981

Pierre Rosanvallon, *Le nouvel âge des inégalités* (avec JP Fitoussi) Paris : Seuil, 1996

Guillaume Sainteny, *Les Verts, Que sais-je, 1997 ; L'introuvable écologisme français*, PUF, 2000 ; *Plaidoyer pour l'écofiscalité*, Paris : Buchet Chastel, 2012

Bruno Villalba *Appropriations du développement durable, Émergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq : Septentrion, 2011

Edwin Zaccà *25 ans de développement durable, et après ?*, Paris : PUF, 2011

Bertrand Zuideau (ed.), *Développement durable et Territoire*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010

## Rapports

Assemblée Nationale rapport sur la proposition de loi sur les nouveaux indicateurs de richesse présentée par Mme Eva Sas députée, Vice-présidente de la commission des finances, janvier 2015

Caisse des dépôts et consignations *Rapport de responsabilité sociétale* (annuel)

Commissariat général au développement durable, *Livre blanc sur le financement de la transition écologique, Mobiliser les financements privés vers la transition écologique*, novembre 2013

Commissariat général au développement durable, Mission prospective, BAUELLE (G), MORO (B), *Territoire durable 2030. Phase 1 : Enjeux et tendances*, Paris, Ministère de l'écologie, 2013

Commissariat général au développement durable, Etudes et documents, *Monétarisation des biens, services et impacts environnementaux en appui à la décision : les nouveautés méthodologiques*, octobre 2014

Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. - *Richesse des nations et bien-être des individus* / Commission pour la mesure des performances économiques et du progrès social ; Joseph Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi ; préface de Nicolas Sarkozy, Paris : O. Jacob, 2009

Inspection générale des finances, Rapport public au Gouvernement, Lidya Brovelli, Xavier Drago, Eric Modinié, *Rapport public au gouvernement, Responsabilité et performance des organisations, juin 2013*

Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, « L'état de l'environnement en France en 2014 », 5 décembre 2014, disponible sur : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP\\_Rapport\\_Environnement.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Rapport_Environnement.pdf)

Cour des comptes *Les coûts de la filière électro nucléaire*, 2012

Cour des comptes *La mise en œuvre par la France du paquet énergie-climat*, 2014



Cour des comptes, *Les finances publiques locales*, octobre 2014

Cour des comptes, *Le budget de l'Etat 2013*, résultats et gestion, 2013

OCDE, *Stratégies nationales de développement durable, bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE*, 2011

Eurostat, *2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy*, 2013 edition, 2013, en ligne : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-02-13-237/EN/KS-02-13-237-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-02-13-237/EN/KS-02-13-237-EN.PDF), consulté le 8/1/2014

Fondation Hulot, *Financer l'avenir sans creuser la dette, Proposition mise à jour suite au séminaire de réflexion, Veille et propositions n°5*, Mai 2011

Fondation Hulot, *Réponse au livre blanc sur le financement de la transition écologique*, Veille et propositions n°18, février 2014

Commissariat général au développement durable, *Le marché de l'emploi de l'économie*, Numéro 110 - Août 2014

Commissariat général au développement durable, *Les déterminants du coût des catastrophes naturelles : le rôle du changement climatique en France*, Numéro 103 - Mai 2014

TEDDIF (territoires, environnement et développement durable en Ile-de-France), « Vers une économie territoriale et durable, notions clés et champs d'actions pour appréhender les projets territoriaux de développement durable dans leur versant économique », décembre 2012, : [http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/Vers\\_une\\_economie\\_territoriale\\_et\\_durable.pdf](http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/Vers_une_economie_territoriale_et_durable.pdf)

Fondation Nicolas Hulot, « Démocratie participative, guide des outils pour agir », 2013, disponible sur : [http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/publication\\_etat\\_deslieux\\_democratie\\_participative.pdf](http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/publication_etat_deslieux_democratie_participative.pdf)

Réseau Action Climat, « Quelle gouvernance territoriale pour la transition énergétique », 2013, disponible sur : [http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/Quelle\\_gouvernance\\_territoriale\\_pour\\_la\\_transition\\_energetique\\_.pdf](http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2013/06/Quelle_gouvernance_territoriale_pour_la_transition_energetique_.pdf)

## Articles

La consultation régulière des sites et revues qui décryptent l'actualité en privilégiant une approche alternative comme Reporterre, le 1, Bastamag, We demain, l'Age de faire, Silence, est essentielle

Commissariat général au développement durable, *La dépense de protection de l'environnement en 2012, Chiffres et statistiques* - Numéro 575 - Novembre 2014

Brunetière Jean-René, « Indicateurs, évaluation et typologie des objectifs : contrôle de gestion et performance sociale », *Revue française d'administration publique*, n° 148, 2013, p.967-976

Pierre Lascoumes, « Les ambiguïtés des politiques de développement durable », in Yves Michaux, *Qu'est-ce que les technologies ?*, Paris : Odile Jacob, 2001

Gustave Massiah « Le paradigme écologique et le politique » Attac printemps 2014

Semal Luc, « Bertrand Méheust, 2009, *La Politique de l'oxymore. Comment ceux qui nous gouvernent nous masquent la réalité du monde*, La Découverte, 161 p. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures, Publication de 2009, mis en ligne le 22 octobre 2009, consulté le 09 novembre 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8250>

Lacouette-Fougère, Clément ; Lascoumes, Pierre, « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, n° 148, 2013, p.859-875

Valérie Lacroix Edwin Zaccà « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, 2010/2 n° 134, p. 205-232

Alliès Stéphane et Salvi Ellen, « Aussi affaiblies que le pouvoir, les oppositions se livrent », Médiapart, 10/09/2014, en ligne (abonnés) : <http://www.mediapart.fr/journal/france/100914/aussi-afaiblies-que-le-pouvoir-les-oppositions-se-livrent>



Olivier Faye, Nicolas Chapuis et Bastien Bonnefous, « L'exécutif accusé après la mort de Rémi Fraisse », *Le Monde*, 29/10/2014

Fechner Benoist, « Comment le gaz de schiste est devenu le nouveau marqueur de la droite », *L'Express*, 03/10/2014, en ligne : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-le-gaz-de-schiste-est-devenu-le-nouveau-marqueur-de-la-droite\\_1607664.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/comment-le-gaz-de-schiste-est-devenu-le-nouveau-marqueur-de-la-droite_1607664.html)

Dumazert Floriane, « Accord EELV/PS: les cinq couleuvres des Verts », *L'Express*, 25/02/2014, en ligne : [http://www.lexpress.fr/actualite/politique/eelv/accord-eelv-ps-les-cinq-couleuvres-des-verts\\_1494788.html](http://www.lexpress.fr/actualite/politique/eelv/accord-eelv-ps-les-cinq-couleuvres-des-verts_1494788.html)

« Les Verts, l'UDI et l'UMP dénoncent le « fiasco » de l'écotaxe », *Le Monde*, 10/10/2014, en ligne : [http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/10/10/le-triple-echec-de-l-ecotaxe\\_4504207\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2014/10/10/le-triple-echec-de-l-ecotaxe_4504207_3232.html)

Chapuis Nicolas, « Hollande part en guerre sur le climat », *Le Monde*, 20/11/2014, en ligne : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/20/hollande-part-en-guerre-sur-le-climat\\_4526613\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/20/hollande-part-en-guerre-sur-le-climat_4526613_823448.html)

Garric Audrey, « La « ferme des mille vaches » : retour sur trois ans de conflits », *Le Monde*, 16/09/2014, en ligne : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/09/16/la-ferme-des-mille-vaches-retour-sur-trois-ans-de-conflits\\_4487536\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/09/16/la-ferme-des-mille-vaches-retour-sur-trois-ans-de-conflits_4487536_3244.html), consulté le 8/11/2014

Lemarié Alexandre, « Aéroport de Nantes, Europe... Un an de tensions entre EELV et le PS », *Le Monde*, 25/09/2012, en ligne : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/04/09/ou-en-est-on-de-la-bataille-de-notre-dame-des-landes\\_3156156\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/04/09/ou-en-est-on-de-la-bataille-de-notre-dame-des-landes_3156156_3244.html), consulté le 8/11/2014

Nazaret Arthur, Pechberty Matthieu, « Ecologie : comment le gouvernement s'enlise », *Le Journal du Dimanche*, 23/02/2014, en ligne : <http://www.lejdd.fr/Politique/Ecologie-comment-le-gouvernement-s-enlise-654270>, consulté le 8/11/2014

Hollande François, « l'Europe que je veux », *Le Monde*, 8/05/2014, en ligne : [http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/05/08/francois-hollande-l-europe-que-je-veux\\_4413580\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/05/08/francois-hollande-l-europe-que-je-veux_4413580_3214.html), consulté le 8/11/2014

Acquier Aurélien, « Du "développement durable" au "développement rentable" : chronique de la marginalisation d'une démarche de développement durable dans une grande entreprise », *Annales des mines. Gérer et comprendre*, n° 98, 2009, décembre, p. 38-50

Rousseau Sandrine, « Entreprises publiques et développement durable : réflexion sur un engouement », *Revue française de gestion*, n° 185, 2008, juin, p. 47-64

Commissariat général au développement durable, « Opinions et pratiques environnementales des Français en 2013 », *Chiffres et statistiques*, n°505, mars 2014, disponible sur : [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/Chiffres\\_et\\_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Chiffres_et_statistiques/2014/chiffres-stats505-opinions-et-pratiques-environnementales-des-francais-en-2013-mars2014.pdf)

Commissariat général au développement durable, « Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011 », *La revue du CGDD*, octobre 2011 : [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/La\\_revue\\_du\\_CGDD/2011/Revue%20CGDD\\_octobre%202011.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/La_revue_du_CGDD/2011/Revue%20CGDD_octobre%202011.pdf)

Philippe Azkenazy, Thomas Coutrot, André Orléan, Henri Sterduniak, « Manifeste d'économistes atterrés », Novembre 2010, disponible sur : <http://www.atterres.org/sites/default/files/manifeste.pdf>







# La Fabrique Ecologique

FONDATION PLURALISTE DE L'ÉCOLOGIE

**Contact :**

contact@lafabriqueecologique.fr

+33 (0)6 29 77 55 01



La Fabrique Ecologique



@LaFabriqueEcolo



La Fabrique Ecologique

**A propos de La Fabrique Ecologique**

La Fabrique Ecologique, fondation pluraliste et transpartisane de l'écologie, réfléchit, lance des débats et élabore des propositions concrètes en matière d'écologie et de développement durable. Elle réunit pour cela des experts de toutes sensibilités politiques et d'horizons divers. Des notes de référence sont publiées à partir de l'activité de groupes de travail et une place toute particulière est donnée au débat collaboratif au travers des ateliers co-écologiques.

---

Partenaires référents et acteurs de La Fabrique Ecologique :



FONDATION  
CREDIT COOPERATIF  
FONDATION D'ENTREPRISE



ReedSmith

Rte

Réseau de transport d'électricité

erDF

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE